

BILLOM COMMUNAUTE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Programme d'action

Document provisoire 19/11/2019



Le **changement climatique** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures auraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le changement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est **de mieux comprendre les risques** liés au changement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Afin de mieux comprendre les enjeux Air-Energie-Climat sur son territoire, BILLOM Communauté a réalisé un diagnostic territorial prospectif décliné :

- en 6 parties techniques :

Emissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques • Séquestration nette de CO₂ • Consommation énergétique finale • Réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur • Production des énergies renouvelables • Vulnérabilité du territoire face au changement climatique

- 4 parties sectorielles :

Habitat • Agriculture et alimentation • Transports et mobilité • Vie économique

Ce diagnostic a permis d'identifier une liste d'enjeux, plus tard formalisée sous la forme d'un document de stratégie en cohérence avec les objectifs nationaux : Facteur 4, Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte...

Le Plan Climat Air Energie Territorial est l'outil opérationnel du territoire pour mettre en œuvre la transition. Il présente de nombreux avantages :



Pour les collectivités : allègements de dépenses (optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique), nouvelles ressources financières par l'exploitation des ENR



Pour les habitants : réductions de charges d'énergie et amélioration du confort de leur logement; meilleure qualité de vie (végétalisation des espaces urbains pour lutter contre l'effet « îlot » de chaleur, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé, réduction des temps de déplacement), bénéfique santé (amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit).



Pour le territoire : meilleure maîtrise énergétique, véritable dynamique pour l'économie locale et l'emploi, réduction de la vulnérabilité au changement climatique; renforcement de l'attractivité.

Le scénario stratégique retenu correspond au croisement de la priorisation des enjeux effectuée par les élus suite au diagnostic et des exigences réglementaires. Il s'agit d'un scénario très ambitieux au regard des moyens et des compétences de BILLOM Communauté. Ainsi, il permet d'ancrer le niveau d'exigence et de contextualiser les objectifs nationaux à l'échelle du territoire.

Hypothèses :

En 2030, l'ensemble des secteurs et des acteurs du territoire sont mobilisés pour atteindre les objectifs réglementaires :

- **Logement et habitat** : 33% des logements collectifs et 50% des logements individuels ont été rénovés. 25% des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...). 40% des foyers pratiquent les économies d'énergie.
- **Transports et mobilités** : Les besoins déplacement ont baissé de 15% grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 2% à 3%. La part des transports en commun est passée de 3% à 4%. Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,3 à 2. 50% des automobilistes pratiquent l'éco-conduite. 40% du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé.
- **Agriculture et consommation** : 70 exploitations ont réduit la consommation d'énergie fossile des bâtiments, 50 ont diminué l'utilisation des intrants de synthèse, 70 ont optimisé la gestion des élevages, 75 utilisent des effluents d'élevage pour la méthanisation, 177 ont accru la part de légumineuse en grande culture, 14 développent des techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol, 75 introduisent davantage de cultures intermédiaires, intercalaires et bandes désherbées, 90 optimisent la gestion des prairies et l'agroforesterie et les haies ont été développés sur 9 000 ha pour favoriser le stockage de carbone.
- **Tertiaire et industrie** : 50% des chauffages polluants ont été remplacés. 50% des employés appliquent des écogestes. 70% des bâtiments tertiaires ont été rénovés et 70% permettent la mutualisation des services et des usages. 90% de l'éclairage public est raisonné (extinction de nuit) et à haute performance énergétique. 77% des industries ont mis en place des actions de performance énergétique (sobriété et efficacité). Seulement 20 000 m² de fonciers ont été aménagés.
- **Nouvelles énergies** : 4 installations de méthanisation sur le territoire, 1 000 logements convertis à l'aérothermie / géothermie, 2 000 logements équipés de solaire thermique, 500 logements chauffés au bois.

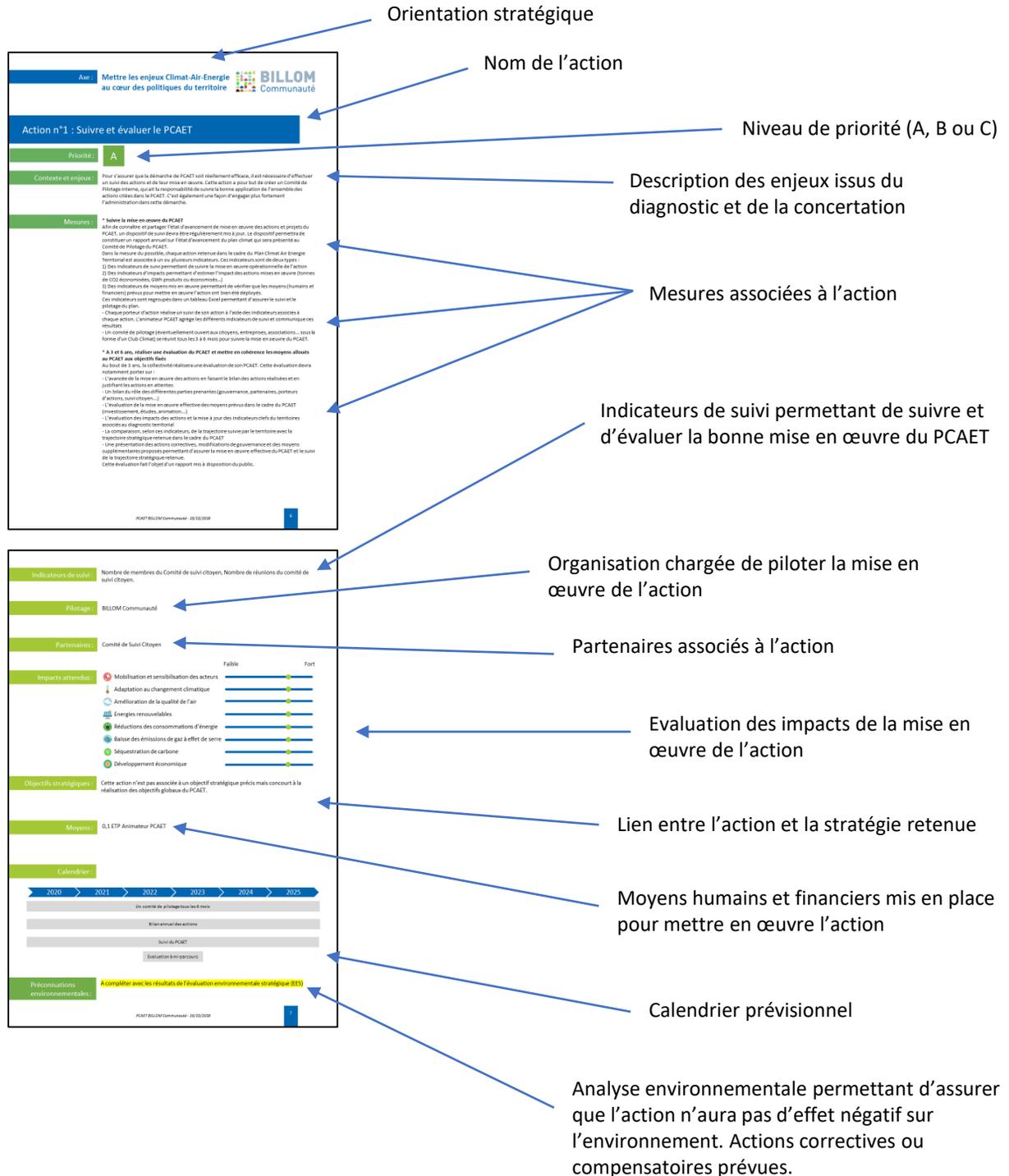
	2030	Scénario Billom Communauté	Exigence réglementaire
 Production d'énergie renouvelable		23%	32%
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030		-40%	-20%
 Emissions de GES entre 2015 et 2030		-35%	-40%

Note : Un document complet, associé au présent plan d'action, détaille le processus ayant permis d'aboutir à ce scénario et les différents résultats associés à cette modélisation.

Présentation du plan d'action

Pour répondre à ces objectifs stratégiques, le territoire a constitué un **Club Climat ou comité de suivi citoyen** rassemblant l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans la démarche à l'issue de plusieurs réunions de communication et de mobilisation. Les pages qui suivent présentent le **plan d'action** issu des ateliers de concertation du Club Climat ou comité de suivi citoyen suite à un travail de mise en forme de la part des services de Billom Communauté et de ses partenaires.

Chaque fiche action se décompose en plusieurs parties, présentées ci-dessous. Dans les pages suivantes, un **logigramme** présente l'organisation des fiches actions en fonction des thématiques concernées.



Enjeux : le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. **Le rôle de la collectivité est de coordonner et faciliter la mise en œuvre du PCAET. A cet égard, il est nécessaire de le doter des moyens financiers, humains et de la gouvernance appropriés pour en assurer l'effectivité, dans le temps.**

Ces moyens engagés ne sont pas à envisager comme une perte économique : ils sont un **investissement** permettant de **réaliser des économies par ailleurs**. Enfin, une partie de ces investissements sont **déjà réalisés** par la collectivité (développement de l'habitat, organisation des transports...). L'enjeu du PCAET est donc de **réorienter** une partie des financements existants vers des actions efficaces en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Actions	Priorité		
• Action n°1 : Suivre et évaluer le PCAET	A		
• Action n°2 : Se doter de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre le PCAET	A		
• Action n°3 : Sensibiliser et communiquer autour du Plan Climat	A		
• Action n°4 : Se doter de moyens humains et construire un réseau de référents climat pour mettre en œuvre le PCAET	A		
• Action n°5 : Investissement local pour la transition			C
• Action n°6 : Agir pour le climat en tant qu'association	A		

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions (A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°1 : Suivre et évaluer le PCAET

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Pour s'assurer que la démarche de PCAET soit réellement efficace, il est nécessaire d'effectuer un suivi des actions et de leur mise en œuvre. Cette action a pour but de créer un Comité de Pilotage interne, qui ait la responsabilité de suivre la bonne application de l'ensemble des actions citées dans le PCAET. C'est également une façon d'engager plus fortement l'administration dans cette démarche.

Mesures :

Suivre la mise en œuvre du PCAET

Afin de connaître et partager l'état d'avancement de mise en œuvre des actions et projets du PCAET, un dispositif de suivi devra être régulièrement mis à jour. Le dispositif permettra de constituer un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan climat qui sera présenté au Comité de Pilotage du PCAET.

Dans la mesure du possible, chaque action retenue dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial est associée à un ou plusieurs indicateurs. Ces indicateurs sont de deux types :

- 1) Des indicateurs de suivi permettant de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action
- 2) Des indicateurs d'impacts permettant d'estimer l'impact des actions mises en œuvre (tonnes de CO2 économisées, GWh produits ou économisés...)
- 3) Des indicateurs de moyens mis en œuvre permettant de vérifier que les moyens (humains et financiers) prévus pour mettre en œuvre l'action ont bien été déployés.

Ces indicateurs sont regroupés dans un tableau Excel permettant d'assurer le suivi et le pilotage du plan.

- Chaque porteur d'action réalise un suivi de son action à l'aide des indicateurs associés à chaque action. L'animateur PCAET agrège les différents indicateurs de suivi et communique ces résultats
- Un comité de pilotage (éventuellement ouvert aux citoyens, entreprises, associations... sous la forme d'un Club Climat ou comité de suivi citoyen) se réunit tous les 3 à 6 mois pour suivre la mise en œuvre du PCAET.

A 3 et 6 ans, réaliser une évaluation du PCAET et mettre en cohérence les moyens alloués au PCAET aux objectifs fixés

Au bout de 3 ans, la collectivité réalisera une évaluation de son PCAET. Cette évaluation devra notamment porter sur :

- L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le bilan des actions réalisées et en justifiant les actions en attentes
- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions, suivi citoyen...)
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET (investissement, études, animation...)
- L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoire associés au diagnostic territorial
- La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET
- Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.

Cette évaluation fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Pilotage :

BILLOM Communauté

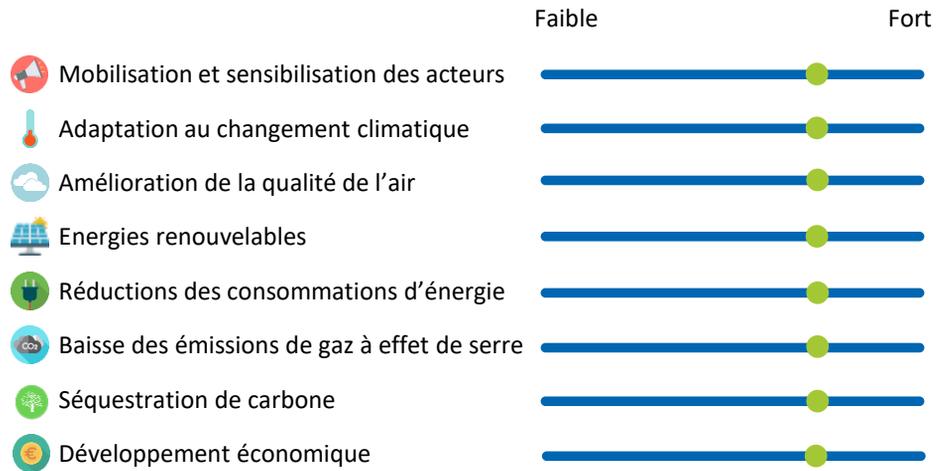
Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions de suivi du PCAET. Réalisation de l'évaluation à 3 et 6 ans.

Partenaires :

Comité de suivi du PCAET

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur PCAET

Calendrier :



Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°2 : Se doter de moyens supplémentaires pour mettre en oeuvre le PCAET

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

L'analyse des actions prévues montre que les objectifs stratégiques du PCAET seront difficilement atteints à l'aide des moyens existants. Afin de démultiplier les effets du PCAET, le territoire doit donc mener une veille active sur les moyens financiers qu'il peut déployer pour mettre en œuvre ses actions.

Mesures :

Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie.

- vente de Certificat d'Economie d'Énergie (suivi d'un indicateur en kWh/cumac valorisé par an),
- Contrat de Performance Énergétique, réflexion sur un service public d'efficacité énergétique,
- Mobilisation de fonds français (PIA, Appels à projets ADEME, ...) et européens (FEDER, LEADER, FSE) et participation aux projets européens lancés par des réponses à des appels à projets (ex : H2020, UIA, INTERREG, Life, CEF, ...),
- émissions de green bonds pour financer des infrastructures locales,

Se doter de moyens pour financer la transition écologique :

- Utiliser des sommes équivalentes aux redevances de concession, les TCFE, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, certificat d'économie d'énergie (selon les ressources et compétences de la collectivité) pour financer les actions du PCAET
- Identifier les économies réalisées grâce à des actions de maîtrise de l'énergie ou d'efficacité et affectation de tout ou partie de ces "recettes" au budget de la politique énergétique,
- Favoriser l'investissement participatif via l'émergence de projet citoyen,
- Dégager des enveloppes budgétaires pour alimenter la dynamique.

Indicateurs de suivi :

Moyens financiers dédiés à la politique air énergie climat, Moyens humains dédiés à l'animation du PCAET

Pilotage :

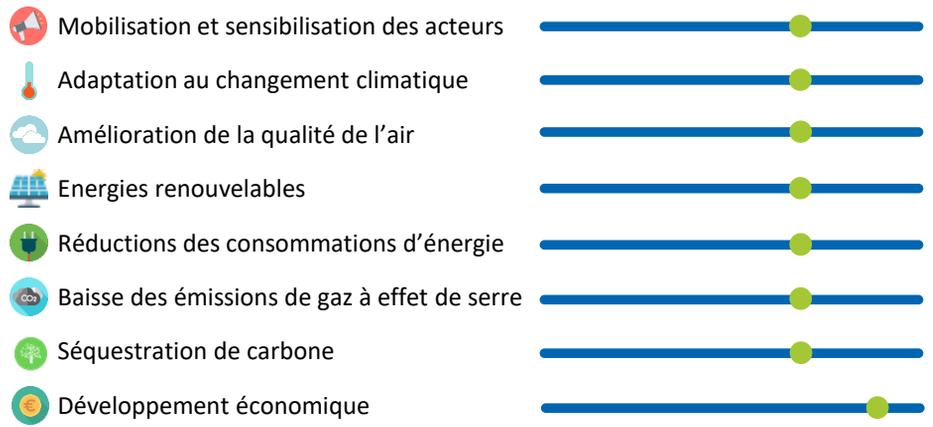
BILLOM Communauté

Partenaires :

Etat, Département, Région, PNR Livradois-Forez

Faible Fort

Impacts attendus :



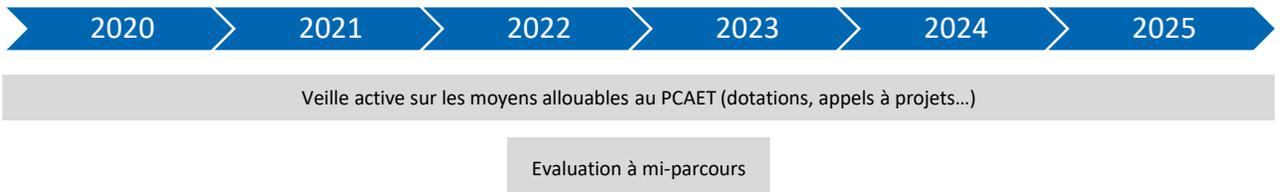
Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur PCAET

Calendrier :



Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°3 : Sensibiliser et communiquer autour du Plan Climat

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

La mobilisation des habitants et des acteurs du territoire est indispensable pour mener à bien la transition.

Cette action a pour but d'impliquer les citoyens, les entreprises, les associations : tous les acteurs, et de diffuser les bonnes pratiques.

Mesures :

Communiquer auprès des habitants sur les éco-gestes du quotidien

Elaborer plusieurs campagnes de communication associées au PCAET :

- Utiliser la Maison des Sciences de l'université de Clermont pour des séances de formation des enseignants sur le développement durable
- Culture : organiser un festival des œuvres à message écologique avec un concours etc
- Donner des cours de cuisine à l'épicerie solidaire pour favoriser l'utilisation de produits frais et locaux
- Organiser des challenge Climat des établissements scolaires

Indicateurs de suivi :

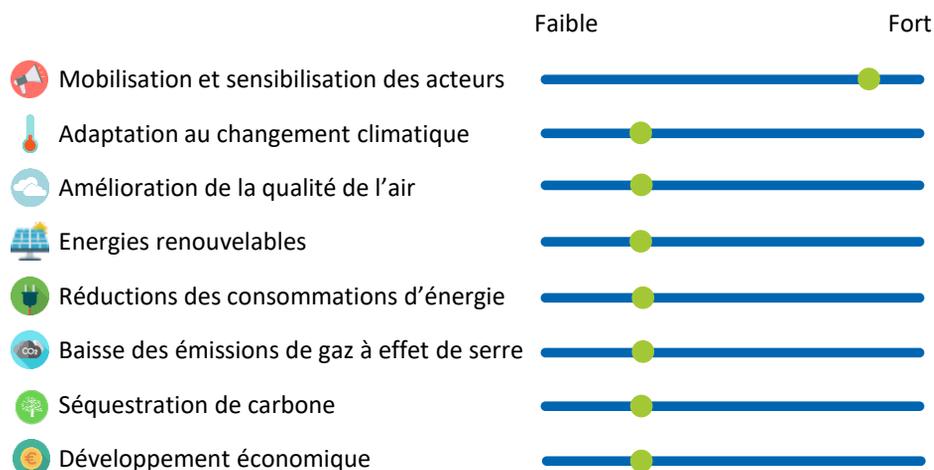
Nombre d'actions de communication engagées, Nombre de personnes sensibilisées

Pilotage :

BILLOM Communauté

Partenaires :

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030, 40% des foyers pratiquent les économies d'énergie.

Moyens : 0,1 ETP Animateur PCAET

Calendrier :

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Plusieurs campagnes de communications associées au PCAET

Préconisations
environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°4 : Se doter de moyens humains et construire un réseau de référents climat pour mettre en oeuvre le PCAET

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

L'analyse des actions prévues montre que les objectifs stratégiques du PCAET seront difficilement atteints à l'aide des moyens existants. Afin de mettre en œuvre le PCAET, le territoire doit donc se doter des ressources humaines nécessaires pour le piloter et définir l'organisation collective pour l'accompagner.

Mesures :

Doter la politique climat air énergie de moyens humains

- Une personne spécifique est chargé de l'animation du PCAET et du suivi de sa mise en oeuvre.
- Au niveau technique, une ou plusieurs personnes sont responsables des questions climat-air-énergie et mettent en oeuvre le PCAET.
- Si les ressources humaines sont insuffisantes, la collectivité a attribué une mission de conseil à des personnes ou entreprises externes spécialisées (par exemple CEP, Agence de mobilité, Agence locale, association spécialisée, ...) ou procède à un recrutement en interne

Décliner finement les responsabilités et les référents

- Des référents par service / pôle sont identifiés, par exemple pour : la gestion de l'énergie, les conseils en matière de construction, la rénovation des bâtiments de la collectivité, les mesures de consommation et de suivi, la mise en oeuvre de systèmes de gestion énergétique, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air, conformément aux systèmes de gestion de la qualité et aux normes, la gestion de la mobilité.
- les instructions de travail et les fiches de poste sont systématiquement complétées avec des tâches couvrant l'ensemble des thématiques climat-air-énergie (urbanisme, bâtiments, mobilité, adaptation, etc), pour les agents concernés
- Des référents par service / pôle participent au suivi de la mise en oeuvre du PCAET
- Des référents similaires sont identifiés au sein des communes
- Un Club Climat ou comité de suivi citoyen constitué de tous les acteurs volontaires du territoire suit la mise en oeuvre du PCAET

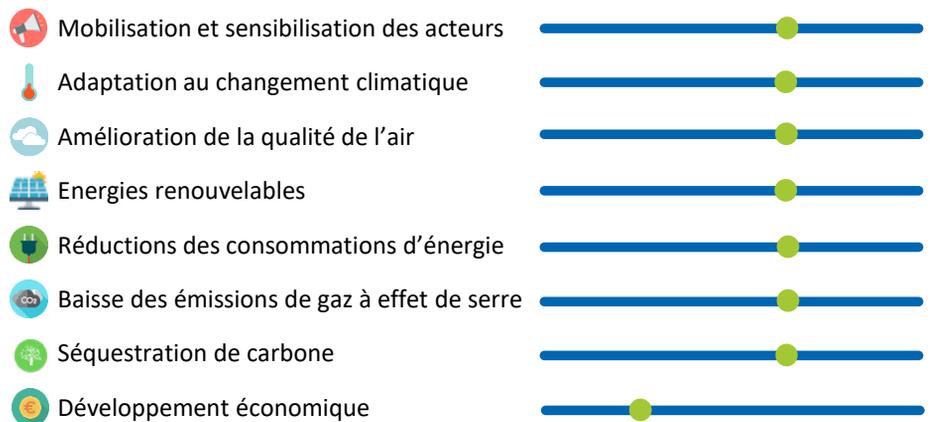
Indicateurs de suivi :

Nombre de référents par service, Nombre de référents communaux

Pilotage : BILLOM Communauté

Partenaires : Communes

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

Constitution d'un comité de pilote interne composé d'un référent par pôle et par service

Calendrier :



Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°5 : Investissement local pour la transition

Priorité :

C

Contexte et enjeux :

La mobilisation des acteurs du territoire est un enjeu clé de la mise en œuvre du PCAET. Le réseau associatif peut-être à cet égard un excellent vecteur de communication auprès de la population et, en même temps, participer du financement de la transition par des moyens innovants et participatifs.

Mesures :

Imaginer un dispositif type « compensation carbone » des actions des associations pour un (ré)investissement financier dans des projets locaux en faveur de la transition. Le Club Climat ou comité de suivi citoyen du territoire cible des projets locaux en faveur de la transition pertinents et qui méritent un accompagnement financier. Les associations proposeraient aux participants de leur événement de financer pour 1 ou 2 euros de plus (par rapport au prix d'entrée) ces projets locaux ciblés et « validés » collectivement

Indicateurs de suivi :

A définir.

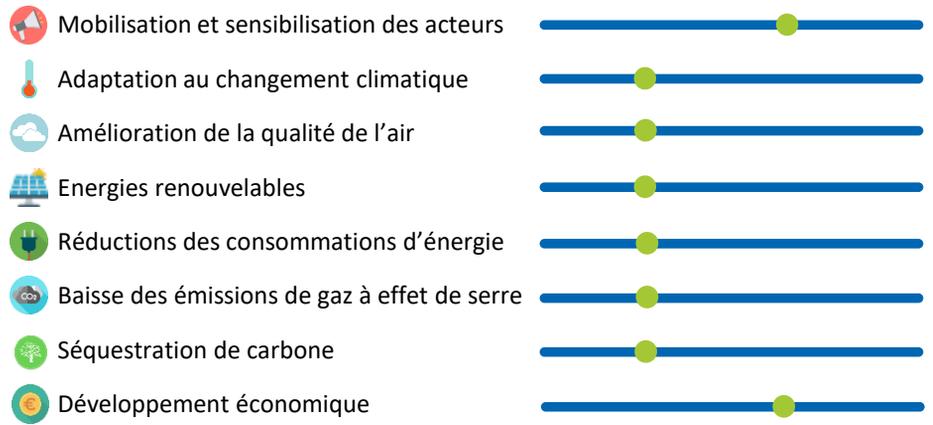
Pilotage :

Comité de suivi

Partenaires :

Billom Communauté, Communes

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

A définir en fonction des opportunités.

Calendrier :

Action à envisager à mi-parcours.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°6 : Agir pour le climat en tant qu'association

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

La mobilisation des acteurs du territoire est un enjeu clé de la mise en œuvre du PCAET. Le réseau associatif peut-être à cet égard un excellent vecteur de mobilisation de la population par la démonstration de leur exemplarité environnementale.

Mesures :

Responsabiliser les associations à l'impact de leurs activités.

- Sensibiliser aux manifestations éco-responsables et aux outils bilan carbone

Réduire les déchets et faciliter encore le tri lors des manifestations sportives et associatives.

- Inciter au tri par la mise en place dans toutes les salles communales d'installations adaptées et toujours disponible et en état.

- Responsabiliser à la fois les organisateurs, participants et les services/élus des communes

Systematiser l'achat de produits locaux par les associations (en parallèle de l'action pour les collectivités) pour les événements.

- Organiser des achats en gros avec des producteurs locaux (jus de fruits, pain, fruits et légumes, viandes...)

Inciter les membres d'associations mais aussi les participants aux manifestations à pratiquer le covoiturage.

- Les associations elles-même doivent proposer la possibilité via des plateforme type Auvergne Covoiturage

Indicateurs de suivi :

Nombre d'associations engagées dans la démarche PCAET du territoire

Pilotage :

Associations du territoire

Partenaires :

Billom Communauté, Communes

Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur PCAET

Calendrier :

Action continue dès 2020.

Préconisations
environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Axe : Transports

Enjeux : La mobilité et les déplacements sont un enjeu clé pour le territoire de Billom Cté :

- Le transport routier est le premier consommateur d'énergie : il représente 44 % de l'énergie finale consommée (dont 59% pour le transport de personnes et 41% dues au transport de marchandises) et porte une part substantielle de la consommation de produits pétrolier dans le territoire.
- Le transport routier est le premier émetteur de gaz à effet de serre : il représente 40% des GES (dont 58% dues au transport de personnes et 42% dues au transport de marchandises),
- Le transport routier est responsable d'une grande part des pollutions :
 - o premier émetteur d'oxydes d'azote (72 % des émissions totales dont 47 % pour les Véhicules particuliers, 32 % pour les Poids Lourds et 16% Véhicules Utilitaires Légers),
 - o 3e émetteur de particules fines PM2.5, dans les secteurs les plus urbanisés du territoire, et 4e émetteur de PM10.

La stratégie retenue pour le Plan Climat de Billom Cté fixe pour le secteur du transport les objectifs de réduction les plus ambitieux :

- o -50% d'émission de gaz à effet de serre (soit 5,7% de réduction annuelle),
- o -46% de la consommation d'énergie (soit 4,9% de réduction annuelle)

Actions	Priorité		
Action n°7 : Réduire les besoins de déplacements	A		
Action n°8 : Développer la mobilité électrique		B	
Action n°9 : Développer le covoiturage	A		
Action n°10 : Développer l'usage du vélo	A		
Action n°11 : Favoriser la pratique de l'écoconduite	A		
Action n° 12 Favoriser l'usage des transports en commun	A		

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions (A, B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°7 : Réduire les besoins de déplacement

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

De nombreux facteurs et choix d'aménagement ont eu tendance à favoriser la voiture individuelle :

- multiplication des dessertes routières et des parkings,
- urbanisation sur les secteurs pentus,
- urbanisation diffuse ou en tache d'huile,
- mono-fonctionnalité des espaces (ex : zones d'activités, grandes surfaces...),
- conditions de desserte des communes très variées
- faible desserte ferroviaire : seule la commune de Vertaizon dispose d'une gare TER

En conséquence :

- 74% des déplacements sont effectués en voiture pour environ 30 km par personne et par jour
- 85% des actifs utilisent une voiture (ou une fourgonnette) pour aller travailler
- Seuls 3% des habitants de Billom Cté utilisent les transports en commun (contre 7% dans le département)

La première action, au niveau des transports, est d'inciter à la sobriété en réduisant autant que possible les besoins de déplacements, notamment par le développement du télétravail et des projets d'aménagements pensés en ce sens. Dans la stratégie retenue pour le PCAET de BILLOM Cté, l'objectif visé est de les réduire de 15%. Cette réduction entraînerait une baisse de la consommation énergétique de 18 GWh et des émissions de GES de 4288 tCO₂, représentant respectivement 9% et 7% des réductions totales liées aux actions « mobilité ».

Cette action permet de réduire le recours à une mobilité encore très dépendante des produits pétroliers et ainsi de la volatilité de leur prix. Aussi, le développement de la coopération entre voisins et d'habitat partagés multigénérationnel permettrait de **prévenir les problèmes de mobilité de la population vieillissante du territoire de Billom.**

Mesures :

Réduire les besoins de déplacements grâce aux projets d'aménagement :

- Encourager la pratique du télétravail lorsque les horaires et la réglementation le permettent
- Favoriser la création d'habitat partagés multigénérationnel pour les personnes âgées
- Elaborer un plan de mobilité rurale

Décaler les horaires de bureau pour éviter les périodes de congestion et se caler sur les horaires de train

Favoriser l'entraide et la coopération entre voisins

Limiter l'étalement urbain pour favoriser l'usage des transports en commun et du vélo.

Favoriser le développement de Pédibus / éco mobilité scolaire : accompagnement des enfants vers les écoles pour réduire le trafic autour des écoles

- Réduire la pollution atmosphérique et développer l'apprentissage de la sécurité pour les enfants. En lien avec les écoles et associations de parents d'élèves.

Indicateurs de suivi :

Nombre d'actions menées autour du télétravail

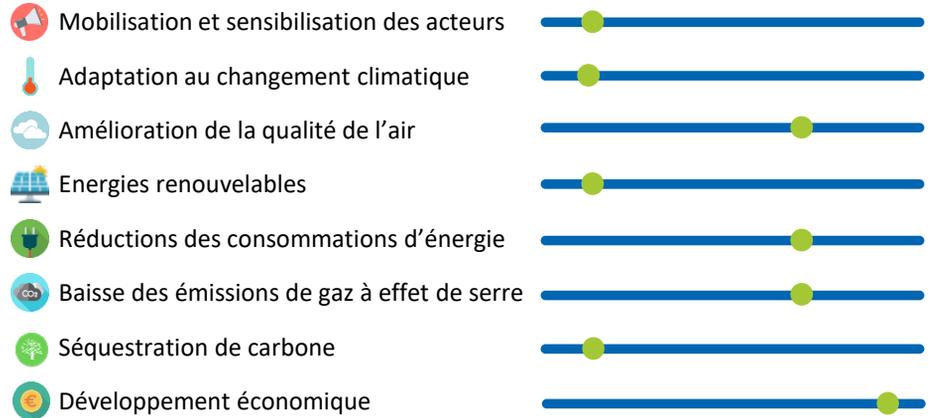
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir.

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030, les besoins de déplacements ont baissé de 15%.

Moyens :

0,1 ETP Animateur des mobilités

Calendrier :



Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°8 : Développer la mobilité électrique

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

Le manque d'infrastructures de recharge fait partie des facteurs expliquant le développement très lent des voitures électriques, à hydrogène ou bioGNV en plus de leur coût et des limites techniques. Ces types de véhicules permettent de diminuer les émissions de CO2 associées aux déplacements. Ils permettent aussi de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles ainsi que la facture énergétique associée. Cette action a pour objectif de favoriser le renouvellement des véhicules pour des modèles moins polluants.

Mesures :

Favoriser l'installation de bornes électriques (étudier le potentiel, identifier les emplacements stratégiques...)

Indicateurs de suivi :

Nombre de bornes de recharges sur le territoire

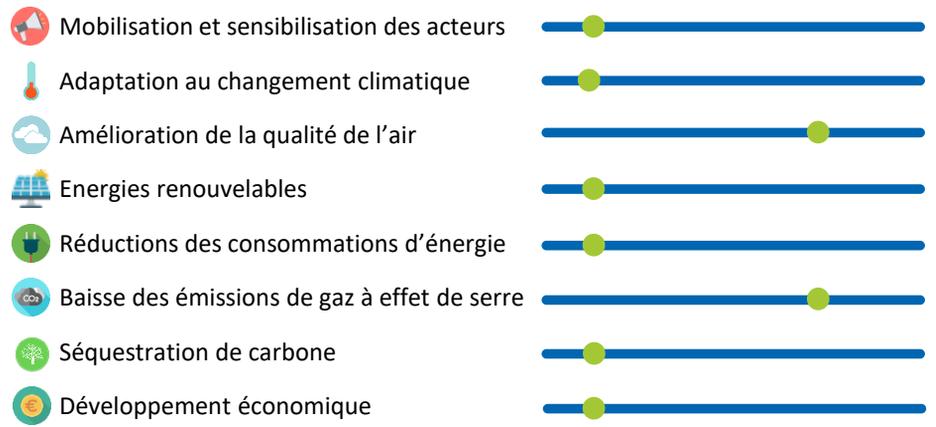
Pilotage :

Billom Communauté, SIEG

Partenaires :

Communes, Département, Etat

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

40% des véhicules du territoire ont été renouvelés

Moyens :

0,1 ETP Animateur des mobilités.

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°9 : Développer le covoiturage

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

La prédominance du véhicule individuel et la difficulté à mettre en place une offre de transport collectif performant, pousse le développement du covoiturage. Il permet en effet d'augmenter le taux de remplissage des voitures, et donc de diminuer le nombre de voitures en circulation dans le cas des déplacements domicile-travail. 40 % des salariés sont prêts à covoiturer, mais seulement 3 % le font réellement : il y a une grande marge de progression à faire, tant sur la sensibilisation au covoiturage, que sur la facilitation de cette pratique.

Cette action a pour but de favoriser le covoiturage, en sensibilisant les habitants, les entreprises, mais également en adaptant l'infrastructure et les pratiques.

Dans la stratégie retenue pour le PCAET de BILLOM cté, l'objectif de 2 passagers par véhicule en 2030 entrainerait une baisse de la consommation énergétique de 29 GWh et des émissions de GES de 3 100 tCO₂, représentant respectivement 14% et 5% des réductions totales liées aux actions « mobilité ».

L'association Covoiturage Auvergne travaille en complémentarité avec les collectivités du territoire et peut être un partenaire de choix sur cette action.

Mesures :

- **Recenser les personnes intéressées**
- **Favoriser les échanges et les rencontres**
- **Mettre en place des parkings de covoiturage**
- **Faire connaître l'application (forums, facebook, media communaux...)**
- **Matérialiser la zone co-voiturage à la jonchère pour Egliseneuve**
- **Mettre en place une organisation favorisant l'auto-stop (exemple Rézo Pouce)**

Indicateurs de suivi :

Nombre d'aires de co-voiturages sur le territoire. Nombre de personnes sensibilisées au covoiturage.

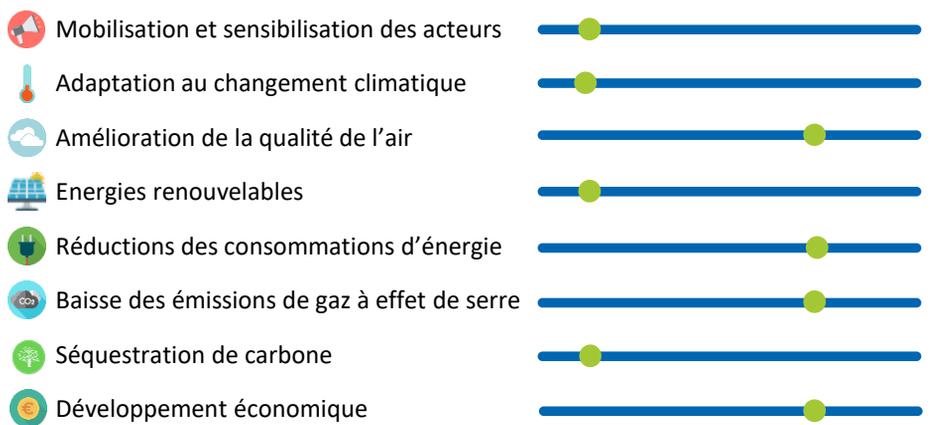
Pilotage :

Association Covoiturage Auvergne

Partenaires :

Billom Communauté, Communes, Département

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030, le nombre de passagers moyen par véhicule est de 2

Moyens :

0,1 ETP Animateur des mobilités

Calendrier :

Action à engager dès 2020.

Préconisations environnementales :

- Favoriser en priorité des zones déjà urbanisées pour le déploiement de parkings
- S'assurer de l'insertion paysagère et considérer les enjeux de biodiversité des projets
- Limiter l'artificialisation des sols et s'orienter vers des matériaux perméables

Action n°10 : Développer l'usage du vélo

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Le territoire compte quelques bandes cyclables mais celles-ci sont jugées dangereuses. Le territoire ne compte aucune piste cyclable, ni d'infrastructures pouvant encourager les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs. Le dernier plan vélo à l'échelle du département date de 2003.

Or, pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé ou le portefeuille des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (location, réparation...). Le territoire bénéficierait de nombreuses retombées économiques positives, de par l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la santé de la population, la baisse des coûts à la collectivité de l'automobile, et l'augmentation du cyclotourisme.

Cette action a pour objectif de faciliter les pratiques cyclables sur le territoire, en améliorant les infrastructures, et en sensibilisant les habitants.

L'objectif de 2 à 3% de part modale vélo en 2030 entrainerait une baisse de la consommation énergétique de 9 GWh et des émissions de GES de 1 500 tCO₂, représentant respectivement 4% et 3% des réductions totales liées aux actions « mobilité ».

Mesures :

- **Réaliser un schéma directeur cyclable en concertation avec le département, les communes et les usagers**
- **Proposer des locations de vélos à assistance électrique pour favoriser la découverte et le passage à l'achat**
- **Proposer une aide à l'achat (VAE)**
- **Aménager des parkings à vélo à proximité des pôles de vie et de services**

Indicateurs de suivi :

Réalisation du schéma directeur cyclable, Part modale vélo.

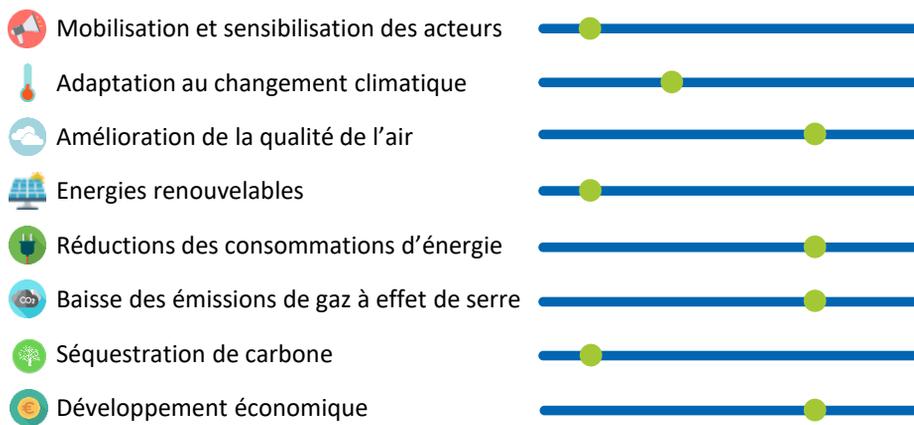
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

Département, Communes

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

2% de part modale vélo en 2030

Moyens :

0,1 ETP Animateur des mobilités + 40 k€ pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable

Calendrier :



Préconisations environnementales :

- Prioriser des espaces déjà urbanisés pour le développement de nouvelles routes cyclables
- S'assurer de l'insertion paysagère et considérer les enjeux de biodiversité des projets
- Limiter l'imperméabilisation des sols

Action n°11 : Favoriser la pratique de l'éco-conduite

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Dans un contexte où le véhicule individuel reste prépondérant et dépendant des produits pétroliers, l'éco-conduite a des avantages multiples, à la fois pour les conducteurs et la collectivité. Cette pratique permet de baisser la consommation de carburant et de limiter l'usure des composants du véhicule, elle a donc des avantages économiques en plus d'avantages écologiques. Elle permet également de diminuer le stress des usagers de la route, et de diminuer le bruit généré par le trafic routier.

La pratique de l'éco-conduite par 50% des usagers du territoire en 2030 entrainerait une baisse de 3100 tCO2e et de 13 GWh par an.

Cette mesure a pour but de favoriser l'éco-conduite en sensibilisant les conducteurs, et d'améliorer la qualité des mobilités sur le territoire.

Mesures :

Mettre en place un plan de formation à l'éco-conduite financé pour tous

- Proposer des offres de formation à l'éco-conduite aux habitants
- Organiser des formations en marge des événements du territoire

Elaborer des campagnes de communication en faveur de l'éco-conduite

- Utiliser les supports publicitaire et l'affichage routier afin de communiquer autour des gestes simples permettant de réduire la consommation
- organiser des concours "1000 km avec un plein"

Proposer une offre de formation de type "Eco-drive" aux agents.

Ces formations sont proposées à tous les agents, et le suivi de ces formations se fait notamment pour les collaborateurs parcourant beaucoup de kilomètres, via des cours réguliers de remise à niveau (l'administration paie les frais de formation et les heures d'absence)

Indicateurs de suivi :

Nombre de personnes sensibilisées à l'éco-conduite

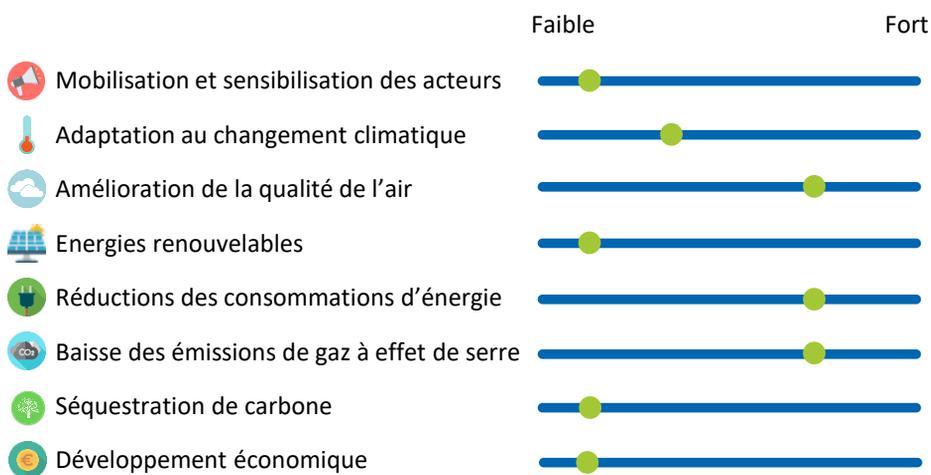
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030, 50% des automobilistes pratiquent l'éco-conduite.

Moyens :

0,1 ETP Animateur des mobilités

Calendrier :

Action à engager dès 2021.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°12 : Favoriser l'usage des transports en commun

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

L'offre de transport ferroviaire est faible avec une unique gare, non centrale au territoire. Le reste de l'offre de transports en commun est également insignifiante et très peu compétitive par rapport à la voiture. En conséquence, seuls 3% des habitants de Billom Cté utilisent les transports en commun et le projet de gare à Billom et de liaison Billom <> Vertaizon n'a pas encore de solution satisfaisante.

Or, une offre de transports en commun intégrée dans le territoire permet d'améliorer, entres autres, la qualité de vie des habitants. Aussi, le manque d'information et les idées préconçues poussent les habitants à utiliser leur voiture personnelle : mieux les informer contribue à rendre les transports en commun plus attractifs.

Cette action vise à développer cette offre par des actions de communication, la mise en place de TC pertinents, maillés au réseau existant, et de TC alternatifs pour le public scolaire.

Mesures :

- **Défendre un service public de la mobilité pour maintenir l'offre existante et l'améliorer**
- **Communiquer sur les solutions existantes de transports en commun**
- **Assurer une liaison de TC (exemple minibus) vers les pôles SNCF et tram (LaPardieu) ou envisager la réouverture de la ligne entre Billom et Chignat**
- **Favoriser la mise en place de transports scolaires alternatifs (Pedibus, covoiturage entre partents...)**
- **Favoriser l'accès aux gares de proximité en partenariat avec la T2C (Le Cendre, Pont-du- Château, Vertaizon) et les interconnexions avec le réseau existant sur le territoire (Lempdes, Cournon et Pont-du-Château).**

Indicateurs de suivi :

Part modale transport en commun

Pilotage :

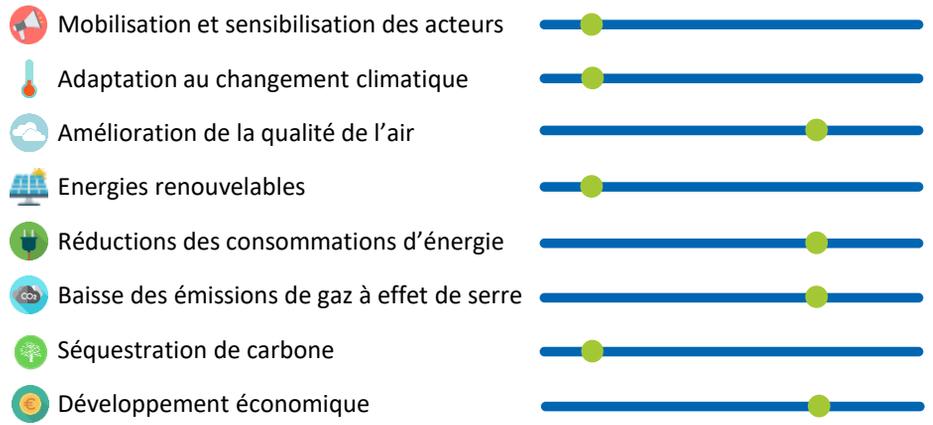
Billom Communauté

Partenaires :

Département, Région, Communes

Faible Fort

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

7% de part modale TC en 2030

Moyens :

Essentiellement du travail de lobbying des élus

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Axe : Energies renouvelables

Enjeux : le territoire a un potentiel non négligeable de production d'énergie renouvelable : 30% de sa consommation actuelle, principalement porté par le solaire, le biogaz et le bois, aujourd'hui très peu exploités. Développer sa production d'énergie renouvelable c'est assurer son indépendance énergétique et enclencher une forte dynamique économique et écologique au niveau du territoire.

Actions	Priorité		
Action n°13 : Développer les énergies renouvelables	A		

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions (A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°13 : Développer les énergies renouvelables

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Le territoire a un potentiel non négligeable de production d'énergie renouvelable : 30% de sa consommation actuelle, principalement porté par le solaire, le biogaz et le bois, aujourd'hui très peu exploités. Développer sa production d'énergie renouvelable c'est assurer son indépendance énergétique et enclencher une forte dynamique économique et écologique au niveau du territoire.

Cependant les énergies renouvelables, quelles qu'elles soient, sont souvent associées à des idées reçues, à des méconnaissances techniques ou à des controverses qui constituent un problème dans leur développement. Des groupes de citoyens s'opposent à certains projets. Il est nécessaire d'organiser des réunions d'information et des débats contradictoires afin que s'expriment toutes les sensibilités. Cette acculturation collective permettra d'encourager les citoyens à proposer eux mêmes des projets consensuels et ainsi de faire en sorte que la transition écologique soit également citoyenne et solidaire. Cela permet également plus d'autonomie des citoyens dans ces projets, et donc une charge de gestion amoindrie pour la collectivité.

Cette action a pour but d'aider le territoire à diminuer sa dépendance aux énergies fossiles, et à mettre en œuvre une démarche de développement des énergies renouvelables visant à porter la production d'énergie renouvelable de 7,5% à 23% en 2030. C'est un moyen efficace de renforcer son attractivité.

Concernant la méthanisation, le territoire pourra profiter d'expériences départementales : projets individuels et projet collectif porté par le GIEE d'Issoire et 2 projets sur Ambert.

Mesures :

- **Développer l'eau chaude sanitaire solaire sur toutes les nouvelles constructions**
- **Diffuser le cadastre solaire départemental (Solaire 63)**
- **Soutenir les associations réalisant des initiatives concrètes et idéalement collectives pour les énergies renouvelables : par exemple micro-centrales solaires, éoliennes, hydro à l'échelle d'un hameau**
- **Valorisation du bois issu du broyage / travaux d'élagage bord de route et la biomasse en général**

Indicateurs de suivi :

% d'énergie renouvelable dans les consommations du territoire

Pilotage :

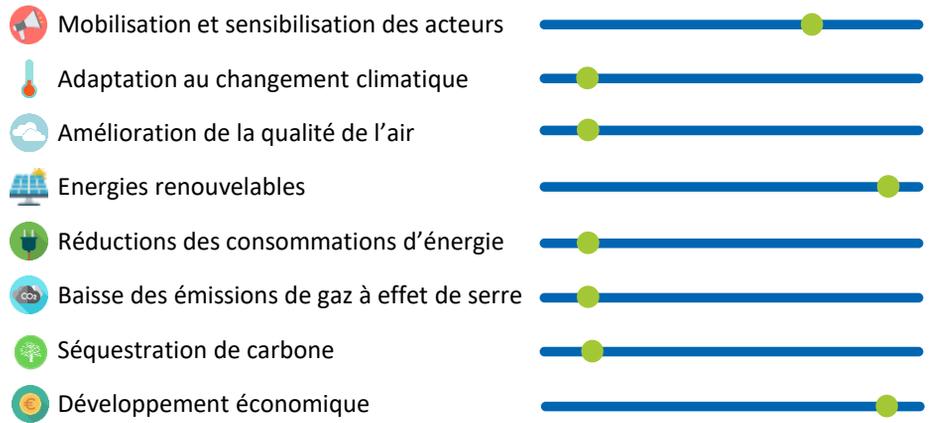
Billom Communauté

Partenaires :

Communes, ADUHME, Concernant la méthanisation, une personne intervient sur les deux chambres d'agriculture du Cantal et du Puy de Dôme. Elle répond aux questions techniques sur le potentiel de l'exploitation et participe à l'animation d'un GIEE

Faible Fort

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

71 GWh de production d'énergie renouvelable en 2030

Moyens :

0,1 ETP Animateur PCAET

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

- Porter une réflexion sur l'éco-conception et le cycle de vie des dispositifs EnR
- S'assurer de l'insertion paysagère et considérer les enjeux de biodiversité et de santé publique dans le déploiement des EnR
- Communiquer sur la qualité de l'air et faciliter le renouvellement des dispositifs de chauffage au bois

Axe : Economie

Enjeux : Le territoire peut donner un rôle moteur aux acteurs économiques (entreprises de tous les secteurs et exploitations agricoles) dans la mise en œuvre de la transition écologique et engager une dynamique favorable à l’emploi. En effet, le territoire pourrait créer 1000 emplois liés à la transition. Un accompagnement de ces acteurs est indispensable pour qu’ils contribuent à la transition du territoire. En les encourageant dans leurs pratiques exemplaires, et en aidant à changer les pratiques qui le sont moins.

Actions	Priorité		
Action n°14 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire		B	
Action n°15 : Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets	A		
Action n°16 : Favoriser l'installation de ressourceries sur le territoire	A		

Quelles priorités d’actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d’actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions(A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°14 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

Un accompagnement des acteurs économiques (entreprises et exploitations agricoles) est indispensable pour qu'ils contribuent à la transition du territoire. En les encourageant dans leurs pratiques exemplaires, et en aidant à changer les pratiques qui le sont moins, le territoire peut donner un rôle moteur aux acteurs dans la mise en œuvre de la transition écologique et engager une dynamique favorable à l'emploi. En effet, le territoire pourrait créer 1000 emplois liés à la transition dont une partie serait liée à la construction/rénovation.

Créer un échange avec les acteurs économiques engagés permet de discuter des pratiques exemplaires, ainsi que de les diffuser et les développer. Cela permet également de fédérer ces acteurs exemplaires et les encourage à continuer dans leur démarche. Ces entreprises, mises en valeur, contribuent aussi à valoriser l'image du territoire. Cette action a pour objectif de créer les conditions favorables au développement d'activités de transition écologique, tout en contribuant à la bonne santé économique des entreprises et exploitations agricoles.

Mesures :

Identifier et entraîner les acteurs économiques et les agriculteurs du territoire

- Mettre au point un argumentaire clair pour inciter les chefs d'entreprises et les agriculteurs à mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et climatique
- Recenser les bonnes pratiques des entreprises du territoire, les entreprises « locomotives » pouvant servir de relais et d'exemples

Animer des groupes de travail thématiques avec les acteurs qui souhaitent s'engager dans le PCAET du territoire

- Animer un petit déjeuner par trimestre sur des thématiques ciblées (plan de déplacement entreprises, achats responsables...)
- Organiser des visites inspirantes

Diffuser auprès de ces acteurs les meilleurs dispositifs :

- Identifier les acteurs spécialisés au contact des entreprises (chambre de commerces et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, pôle emploi, agence d'intérim, fédérations ou associations professionnelles locales...), connaître leurs actions et leur présenter la politique climat-air-énergie de la collectivité. Exemples : Diagnostic flux/matière (CCI/CMA), CAP2ER (Chambre d'agriculture et institut français de l'élevage)...
- En partenariat avec d'autres acteurs, sensibiliser à la performance environnementale et relayer les dispositifs existants : lettre d'informations, réunions collectives sur les sujets climat-air-énergie ("club" des entrepreneurs), foires spécialisées sur l'énergie avec les entreprises, visite de sites...
- Mettre en place un soutien méthodologique ou financier, par exemple : appels à projets pour inciter aux initiatives innovantes ou exemplaires, fonds de soutien aux projets lauréats, opération collective de soutien à l'élaboration de plan d'actions de réduction de gaz à effet de serre, désignation/mise à disposition d'un animateur référent, signature de charte d'engagement climat-air-énergie (objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs sur les consommations d'énergies, les émissions de gaz à effets et de polluants atmosphériques)

Favoriser l'élaboration de plans de déplacements entreprises

Agir sur l'éclairage des commerces et des locaux artisanaux

Favoriser la réalisation d'audits énergétiques parmi les entreprises

Constituer un groupe d'entreprises engagés aux cotés du territoire dans le plan climat

Indicateurs de suivi :

Nombre d'acteurs économiques associés à la démarche PCAET

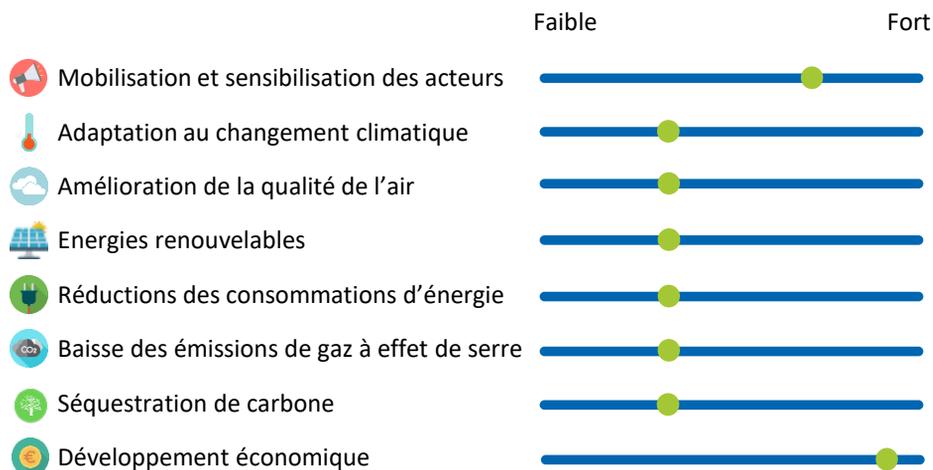
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

CCI, CMA

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

50% des entreprises et 30% des exploitations agricoles du territoire ont entamé leur transition.

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°15 : Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

A l'échelle nationale, chaque français produit 5 tonnes de déchets par an (dont environ 500 kg d'ordures ménagères). Notre poubelle «contient» environ 740 kg équivalent CO2 par personne et par an. Cela représente 10 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre des français. Ainsi, réduire notre production de déchets au quotidien représente un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits. Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur.

Les enjeux pour le territoire sont à étudier, les données manquant à ce jour. On peut néanmoins recenser des initiatives locales :

- Certaines communes souhaitent développer des composteurs partagés en lien avec des jardins partagés dans les bourgs centres
- Réflexions sur l'impact des collectes des déchets sur le territoire, transports – points d'apport volontaire

Mesures :

- **EIT / économie circulaire : Faire une analyse du potentiel d'économie circulaire sur le territoire en poursuivant la démarche initiée sur la ZA d'Angaud.**
- **Mener une enquête sur les déchets produits sur le territoire, et la présenter aux acteurs économiques, afin qu'ils puissent éventuellement en devenir acheteurs.**
- **Favoriser l'ouverture d'une ressourcerie sur le territoire**
- **Mettre en œuvre le plan d'action du SBA de réduction et valorisation des déchets**

Indicateurs de suivi :

Nombre de démarches d'EIT / Economie Circulaire sur le territoire, Ouverture d'une recyclerie

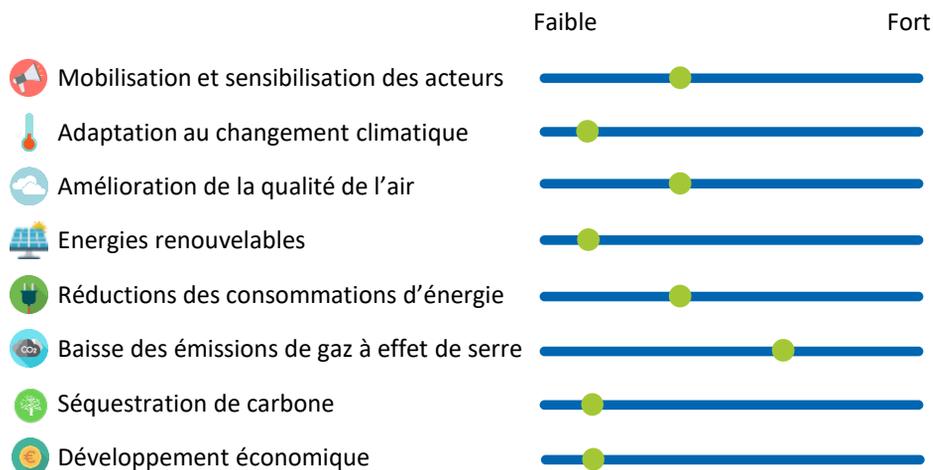
Pilotage :

Macéo, SBA

Partenaires :

Rôle Billom Communauté : Maitrise d'ouvrage et communication

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°16 : Favoriser l'installation de ressourceries sur le territoire

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Les ressourceries collectent tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin, les valorisent et les revendent. Elles permettent ainsi de réduire la production de biens et l'énergie associée, en favorisant le réemploi des déchets et en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Elles élaborent une réponse innovante et efficace aux objectifs des politiques publiques dans le domaine de la prévention des déchets, en répondant aux besoins des acteurs locaux dans le domaine de la gestion des déchets, en faisant émerger le circuit court du réemploi, et en créant des services de proximité, notamment de collecte. Elles impulsent enfin une dynamique participative inclusive et renforcent l'engagement collectif dans l'action.

Mesures :

Favoriser l'installation de ressourceries sur le territoire

Indicateurs de suivi :

Nombre de ressourcerie sur le territoire.

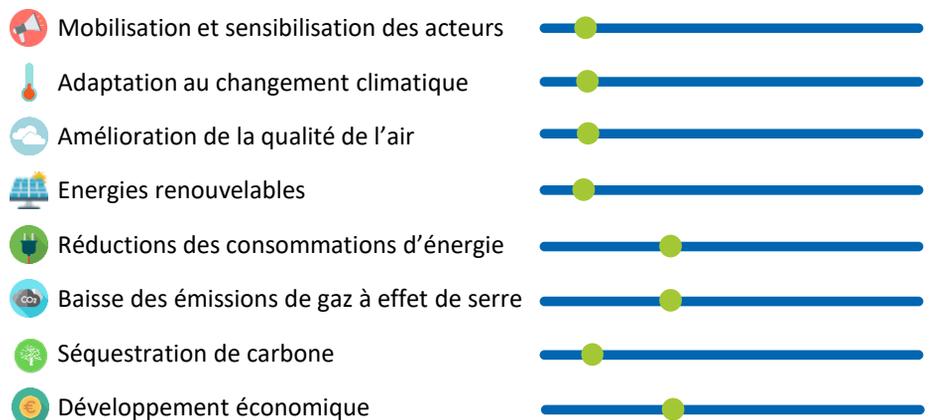
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations
environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Axe : Agriculture

Enjeux : Le secteur agricole est le 2e plus gros émetteur de gaz à effet de serre (GES) derrière les transports. 90 % de ces émissions sont d'origine non-énergétiques dont 50 % sont dues aux cheptels (émissions dues essentiellement à celles de méthane) et à 50 % aux cultures (émissions dues essentiellement à celles du protoxyde d'azote).

Les enjeux sanitaires autour de l'ammoniac dans l'air ambiant sont faibles (hors bâtiments d'élevage) en revanche, cette molécule est précurseur dans la formation de particules fines (d'origine secondaire). Le secteur agricole est responsable de la quasi-totalité des émissions de NH3. La gestion des déjections animales est responsable de 25% des émissions contre 75 % pour les épandages au niveau des cultures.

Suivant la dynamique nationale, le nombre d'exploitations sur le territoire a été divisé par 2 sur les 22 dernières années alors que le territoire a conservé une superficie agricole quasi constante. Le territoire propose une grande diversité dans le type de culture (élevage, grandes cultures, cultures de fruits, maraichage ou horticulture, polyculture et viticulture). Aussi bien au niveau national que local, des inquiétudes montent au sujet de la vulnérabilité économique des exploitations et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé (disparitions de haies et prairies, traitements phytosanitaires...). Bien que ce soit un secteur en partie responsable des impacts air-énergie-climat du territoire, l'agriculture et les modes de consommation comptent surtout d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre au sein du plan climat air énergie territorial. De plus, le secteur de l'agriculture contribue aussi à de nombreux co-bénéfices sociétaux qui sont souvent sous-estimés (entretien des paysages et des cours d'eau, séquestration carbone, attractivité du patrimoine local...).

Cette place privilégiée nécessite d'être renforcée au regard des enjeux de vulnérabilités technique et économique que posent le changement climatique et l'usage des énergies fossiles.

Actions	Priorité		
Action n°17 : Favoriser le développement des circuits courts		B	
Action n°18 : Favoriser la séquestration carbone	A		
Action n°19 : Favoriser de nouvelles pratiques alimentaires		B	
Action n°20 : Favoriser les changements de pratiques culturelles			C

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions (A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°17 : Favoriser le développement des circuits courts

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

La consommation en circuits courts favorise les retombées économiques locales, et permet d'engendrer des cercles vertueux dans la dynamique de consommation. En aidant à créer un lien plus fort entre les agriculteurs et les consommateurs, les circuits courts responsabilisent les acteurs et encouragent les actions vertueuses. Également, cela permet d'aider à renforcer une image forte du territoire.

Bien qu'il n'existe pas de données à l'échelle du territoire sur la part de l'alimentation « de proximité », les circuits courts ont commencé à se développer sur le territoire en réponse à une demande des consommateurs d'une production locale, de saison et de qualité. L'installation d'un abattoir à Ambert permettra de consommer local (les bêtes devaient jusqu'alors être amenées dans l'Allier). La relance des marchés de bourg, en favorisant les productions et producteurs locaux, peut être également un bon levier (à condition de s'assurer de la traçabilité des produits). A Lignat, d'anciens magasins se sont réouverts pour vendre des produits locaux. Le PCAET est l'occasion de renforcer cette dynamique et d'identifier de nouvelles opportunités de renforcer le tissu économique et social du territoire, en allant de pair avec la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT). La forme des circuits courts peut varier (vente directe à la ferme, points de vente collectifs, paniers, AMAPS, restauration collective...) et s'adapter aux besoins alimentaires et de distribution des clients.

Le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez élaborent actuellement un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de l'Union Européenne. Le PAT est l'occasion de coordonner un ensemble d'initiatives locales dans une stratégie globale à l'échelle du territoire afin de travailler sur la re-territorialisation de l'alimentation, de structurer l'économie agro-alimentaire locale, de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs.

Mesures :

- **Créer des points de commerce locaux favorisant la vente de produits en circuits courts (exemple à l'ESAT d'Escdore)**
- **Editer ou diffuser un guide des producteurs locaux**
- **Valoriser les vergers communaux en développant une production fruitière via une transformation locale (ESAT) et une distribution locale (cantines, circuits courts...)**
- **Exercer un lobbying pour la constitution d'un réseau d'abattoirs proches des lieux de production (notamment pour conforter celui d'Ambert).**

Indicateurs de suivi :

Nombre de points de commerce locaux, Nombre de guides distribués

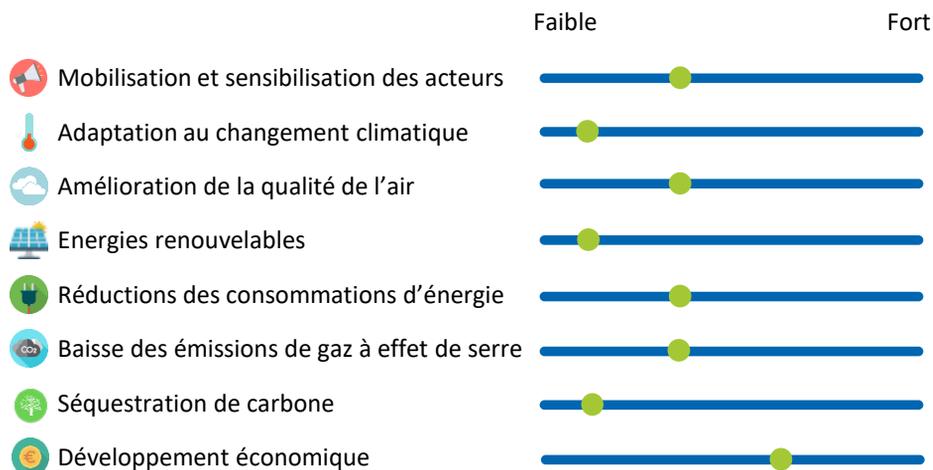
Pilotage :

Grand Clermont

Partenaires :

Billom Communauté, Chambre d'agriculture

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action s'inscrit dans le Projet alimentaire territorial (PAT).

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2021.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°18 : Favoriser la séquestration carbone

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

26 000 tCO₂e sont stockées chaque année dans les forêts du territoire soit l'équivalent de 18 % des émissions. Les sols agricoles participent aussi à la séquestration de carbone, lorsqu'ils sont accompagnés de bonnes pratiques telles que les couverts végétaux, les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie, le passage en semis direct ou simplifié...

Par ailleurs, ces espaces fournissent des services écosystémiques importants pour le territoire (matière première, ressource énergétique, attractivité touristique et qualité paysagère, réserve de biodiversité...). Enfin, la nature en Ville participe à la lutte contre les îlots de chaleur qui vont s'accroître avec le réchauffement climatique.

Ces atouts nécessitent d'être renforcés au regard des enjeux de vulnérabilité que posent le changement climatique pour l'espace forestier et naturel du territoire. Aussi, l'artificialisation des sols qui se poursuit au rythme de 20 ha par an depuis 1995 (équivalent 6 000 tCO₂/an) doit être limitée (objectif de 10 ha maximum dans le PLU-H).

Des aides sont possibles auprès du Conseil départemental pour la plantation de haies.

Mesures :

- **Définir un plan de plantation d'arbres sous toutes ses formes pour piéger le carbone et développer la biodiversité :**
Identifier les zones propices à de nouvelles plantations, cibler les appuis au financement, préparer collectivement des projets de plantation et monter les dossiers de subvention, organiser un suivi collectif des projets de plantation. Prévoir des visites de terrains des expériences d'agriculteurs ayant déjà planté des haies. Aider à la reconstitution d'un bocage adapté à la mécanisation actuelle.
- **Distribuer des arbres aux habitants pour qu'ils les plantent sur leur terrain**
- **Aider les communes à reboiser des parcelles communales, idéalement en impliquant les habitants**
- **Préserver les arbres structurants du paysage (forêt alluviale, arbres isolés...) et les haies existantes dans le PLUI et dans l'instruction des permis de construire**
- **Favoriser le maintien d'une bande enherbée à minima (idéalement planter des haies) le long des chemins et des routes (en plus de celles déjà obligatoires le long des cours d'eau pour les agriculteurs.**

Indicateurs de suivi :

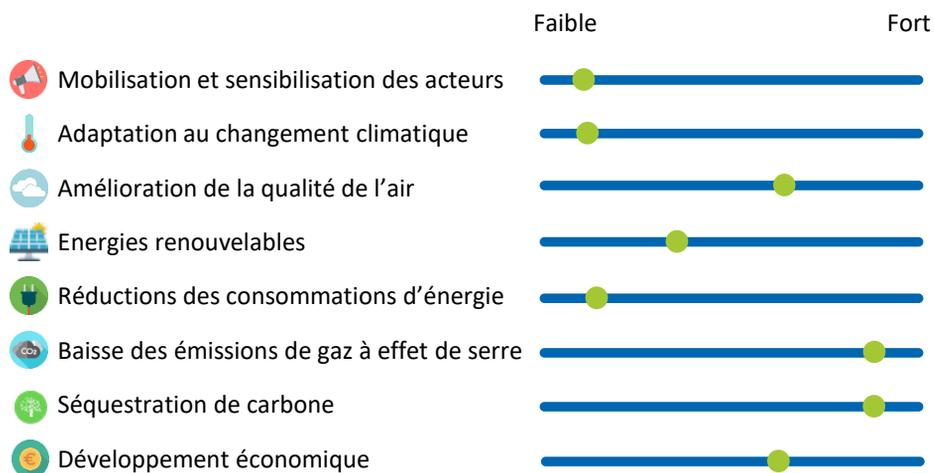
Elaboration d'un plan de plantation, Nombre d'arbres plantés

Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires : Chambre d'agriculture, agriculteurs, communes, Département

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

D'ici à 2030 : 14 exploitations développent des techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol, 90 optimisent la gestion des prairies et l'agroforesterie et les haies ont été développés sur 9 000 ha pour favoriser le stockage de carbone.

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

- Maintenir des espaces ouverts favorables aux paysages et à la biodiversité

Action n°19 : Favoriser de nouvelles pratiques alimentaires

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

L'alimentation a un impact substantiel sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, pollution atmosphérique, déchets, pertes et gaspillage alimentaire... Le budget alimentaire des français est aujourd'hui en baisse, et s'est profondément transformé. Les attentes des ménages pour des produits alimentaires de qualité et la prise en compte progressive de certains enjeux environnementaux, notamment en matière de gaspillage alimentaire et de saisonnalité des produits, constituent de réels leviers pour s'orienter vers une consommation durable.

Le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez élaborent actuellement un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de l'Union Européenne.

Le PAT est l'occasion de coordonner un ensemble d'initiatives locales allant dans ce sens, et permettant de répondre également aux nouveaux besoins exprimés par les nouveaux habitants.

Mesures :

- **Réaliser des campagnes de communication autour du zéro déchet**
- **Mettre en place un accompagnement pédagogique pour des repas moins carnés ou plus riches en protéines végétales ou moins carnés dans les cantines et dans le portage de repas à domicile**

Indicateurs de suivi :

A définir

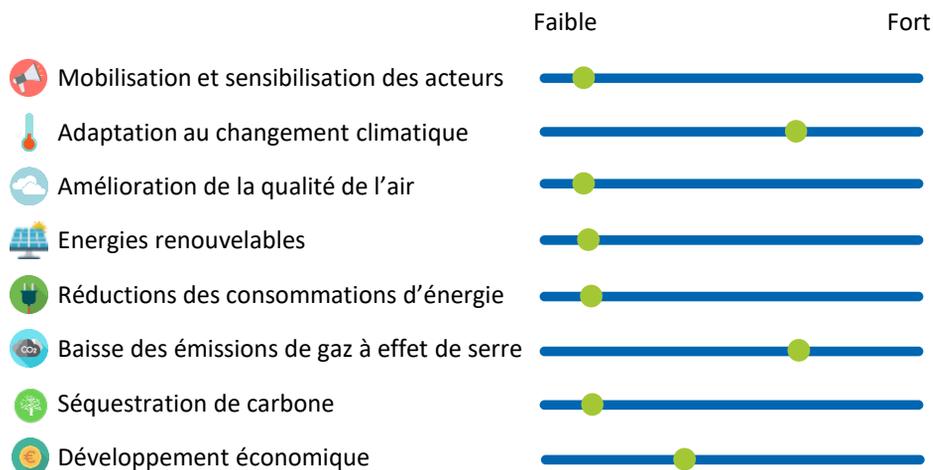
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

l'association A.N.I.S étoilé - pour une approche globale de l'alimentation : Agriculture, Nutrition, Interculturel, Solidarité - Maison des Paysans - Marmilhat 63370 Lempdes
<http://www.anisetoile.org/>
contact@anisetoile.org
04 73 14 14 13
Contact:
Nathalie GREGORIS - coordinatrice régionale
Agriculture nutrition, solidarité

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030, 177 exploitations ont accru la part de légumineuse en grande culture

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2021.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°20 : Favoriser les changements de pratiques culturelles

Priorité :

C

Contexte et enjeux :

L'enjeu des pratiques agricoles est triple : renforcer la viabilité économique des exploitations, améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs, et préserver les ressources naturelles du territoire. L'amélioration des pratiques agricoles sur le territoire peut avoir de nombreux co-bénéfices pour le plan climat : amélioration de la qualité de l'air, réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, baisse de la vulnérabilité climatique du territoire...

Ainsi, l'agriculture compte d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre au sein du PCAET :

- Maîtrise de l'énergie ;
- Optimisation de la fertilisation azotée et valorisation des engrais organiques ;
- Usages de techniques culturelles simplifiées pour protéger le sol et économiser l'énergie ;
- Introduction de cultures intermédiaires pour protéger le milieu et mieux valoriser l'azote
- Culture de légumineuses pour réduire l'utilisation d'intrants de synthèse ;
- Réintégration de l'arbre dans les systèmes agricoles pour diversifier la production et renforcer les écosystèmes ;
- Optimisation des apports protéiques pour réduire les rejets azotés et apport de lipides pour réduire les émissions de méthane chez les ruminants ;
- Valorisation des déjections animales pour fertiliser et produire de l'énergie ;
- Optimisation de la gestion des prairies pour valoriser leur potentiel productif et leurs multiples atouts environnementaux

La diminution de l'utilisation des intrants de synthèse pourraient permettre par exemple de réduire les émissions de GES de 24 600 tCO₂

De nombreux agriculteurs innovent déjà dans leurs pratiques en activant ces leviers. L'objectif de cette action est de favoriser les échanges entre les agriculteurs afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et participer à la diffusion de celles-ci.

Mesures :

- **Valoriser auprès des citoyens les bonnes pratiques des agriculteurs en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique**
- **Constituer un groupe de travail "Plan Climat" avec les agriculteurs volontaires**
- **Encourager la transition des exploitations laitières et d'élevage (dispositif CAP2ER)**
- **Développer les cultures intermédiaires dans les systèmes agricoles du territoire**
- **Améliorer l'autonomie fourragère des élevages du territoire**
- **Favoriser la transmission des exploitations en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement**
- **Réserver des parcelles communales au bio**
- **Favoriser le changement de pratiques culturelles (moins de labours, moins d'intrant...)**
- **Favoriser la reconstruction des haies et la plantation des arbres isolés dans les pâtures**
- **Favoriser l'installation d'exploitations maraichères**
- **Organiser des troc fruits et légumes en fin d'été**

Indicateurs de suivi :

Nombre d'exploitations agricoles associées à la démarche PCAET

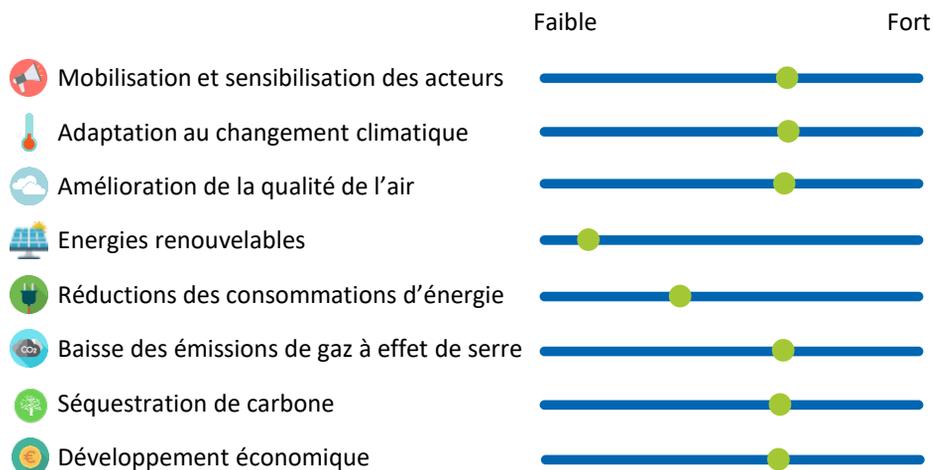
Pilotage :

Chambre d'Agriculture

Partenaires :

Billom Communauté

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

70 exploitations ont changé de pratiques d'ici à 2030 (meilleures pratiques existantes en terme de réduction des émissions de GES)

Moyens :

0,1 ETP Animateur Vie économique

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Axe : Habitat

Enjeux : Le territoire de Billom Cté dispose de 11 805 logements (résidences principales) dont 38 % ont été construits avant 1945, 46 % avant 1970 et 69 % avant 1990. Le secteur résidentiel représente 18 % des émissions de Gaz à effet de serre du territoire (26 000 tCO2e par an) soit le 3e poste derrière les transports et l'agriculture.

Ce secteur représente 42 % des consommations d'énergie du territoire (220 GWh par an) équitablement réparties entre le bois énergie, les énergies fossiles (fioul et gaz) et l'électricité. Il s'agit du 2e poste de consommation d'énergie derrière les transports.

En raison de l'utilisation d'appareils de chauffage bois anciens ou vétustes, ce secteur représente 69% des émissions de particules fines du territoire.

Le chauffage est le premier poste d'émission de GES du secteur résidentiel (81%) avec 21 000 tonnes éq. CO2. Les principaux modes de chauffage sont : l'électricité (3 000 logements), le gaz naturel (2 600 logements), le bois énergie (2 000 logements) et le fioul (1 800 logements).

A l'échelle de Billom Cté, 727 foyers (7 %) sont en situation de précarité énergétique pour leur logement et 2 112 foyers (20 %) sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ce phénomène est environ 2 fois plus important sur le territoire de Billom Cté que sur les territoires voisins.

Actions	Priorité		
Action n°21 : Favoriser les constructions exemplaires		B	
Action n°22 : Favoriser la rénovation énergétique	A		
Action n°23 : Favoriser le changement des chaudières au fioul		B	

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions(A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°21 : Favoriser les constructions exemplaires

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

La croissance démographique attendue sur le territoire de Billom Communauté devrait conduire à une augmentation de la population du territoire de 4 000 habitants en 2030. Elle entraînerait des besoins en termes de **nouveaux logements** à construire correspondant à environ **4 500 tCO2e/an** et **17 GWh/an**.

Ainsi, la construction de nouveaux logements exemplaires revêt un enjeu particulier sur le territoire de Billom Communauté. Que ce soit pour les maisons individuelles, les logements collectifs ou le tertiaire, elle nécessite de disposer de filières structurées et formées sur le territoire. C'est ainsi un levier de **création d'emplois** non délocalisables conséquent.

Le choix des **matériaux de construction** est également une question à prendre en compte : la construction de logements est un levier de séquestration de carbone (utilisation de bois par exemple) ; il est également possible de structurer une filière locale de matériaux de construction.

Il est enfin important de sensibiliser en même temps à la réflexion sur les usages et les besoins : il s'agit d'**adapter les équipements à des usages maîtrisés**, de manière à ne pas les surdimensionner par rapport aux besoins réels.

Mesures :

- **Création d'une nouvelle filière « terre » 'Identifier les gisements,**
- **Inventorier les pratiques et l'existant, Reconstitution d'une fabrique de matériaux de construction bio-sourcés)**
- **Favoriser la construction bois**

Indicateurs de suivi :

A définir

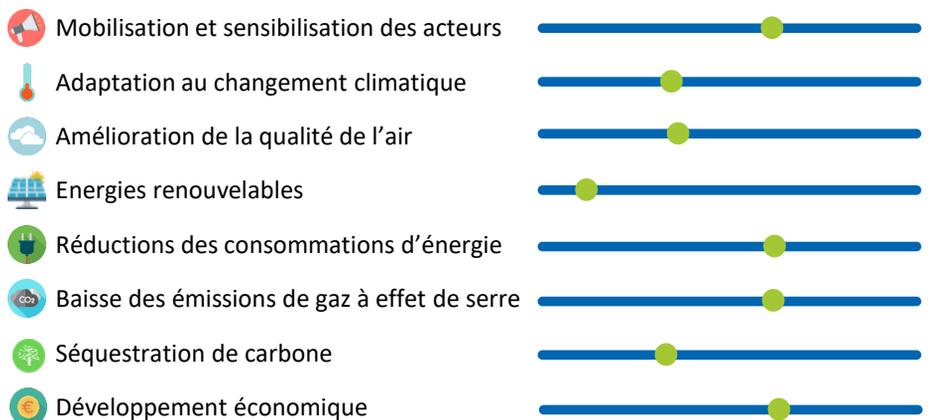
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

0,1 ETP Animateur Habitat

Calendrier :

Action à engager à partir de 2021 en lien avec POA du PLUH.

Préconisations
environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°22 : Favoriser la rénovation énergétique

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Le secteur de l'habitat représente 42 % des consommations d'énergie du territoire (220 GWh par an) équitablement réparties entre le bois énergie, les énergies fossiles (fioul et gaz) et l'électricité. Il s'agit du 2^e poste de consommation d'énergie derrière les transports. En raison de l'utilisation d'appareils de chauffage bois anciens ou vétustes, ce secteur représente 69% des émissions de particules fines du territoire.

La rénovation énergétique est un enjeu particulièrement fort et protéiforme pour le territoire :

- réduction de la consommation énergétique et des surcoûts associés
- réduction des émissions de CO2 et des émissions de particules fines
- réduction des situations de précarité énergétique, grand enjeu du territoire : A l'échelle de Billom Cté, 727 foyers (7 %) sont en situation de précarité énergétique pour leur logement et 2 112 foyers (20 %) sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ce phénomène est environ 2 fois plus important sur le territoire de Billom Cté que sur les territoires voisins
- limiter l'étalement urbain dont une partie est liée à la vétusté des logements en centre-bourg, rendre les canicules plus supportables
- dynamiser l'économie du territoire par la création d'emplois non délocalisables

Néanmoins, cette action se heurte à de multiples contraintes :

- les plafonds des aides excluent une grande partie des ménages des dispositifs de rénovation. Des groupements de commande permettrait de faire baisser les coûts.
- Les ménages n'ont pas toujours les moyens de se lancer dans la rénovation. C'est le cas en particulier de la population des logements anciens, globalement vieillissante, qui n'a pas les moyens techniques ni physique de se lancer dans l'auto-rénovation.
- dans le cadre de l'OPAH, l'information auprès des habitants n'est pas évidente
- il n'y a pas d'observatoire de l'habitat sur le territoire. Il est donc difficile d'identifier les logements où il faut agir en priorité.

Ainsi, l'animation territoriale est le levier principal de la collectivité pour favoriser la rénovation du parc bâti :

- en organisant la communication directement auprès de la population
- en favorisant l'auto-formation et la création de référents capables de diffuser les bonnes informations ou de renvoyer vers les centres de ressources pertinents
- en accompagnant les foyers dans le remplissage des dossiers administratifs : Billom Cté compte 79 % de propriétaires occupants qu'il faut guider et accompagner dans ces démarches

Mesures :

Positionner la rénovation énergétique comme un enjeu fort du territoire

- La rénovation thermique de l'habitat est indiquée comme un objectif fort du Programme Local de l'Habitat ou inscrit dans d'autres programmes (ex : PIG, plateforme de la rénovation énergétique, projet de territoire...)
- Mobiliser les parties prenantes du territoire directement concernées par la construction et la rénovation durable (CMA, CAPEB, FIBOIS, Bailleurs sociaux...)
- Favoriser la réhabilitation des logements vacants vis à vis de l'étalement urbain et la construction de nouveaux logements. Traduire cet engagement de manière prescriptive dans les documents d'urbanisme.
- Fixer des objectifs chiffrés en matière de rénovation thermique et de construction neuve, en lien avec les objectifs nationaux et associés à des niveaux de performance labellisés (ex BBC-Rénovation)
- former/sensibiliser les instructeurs de permis de construire et/ou toute autre personne en contact avec les pétitionnaires (secrétaire de mairie) à la qualité environnementale des bâtiments, aux énergies renouvelables, à l'adaptation au changement climatique (confort d'été, risques naturels...), à la qualité de l'air

- Diffuser de l'information à l'occasion des demandes d'autorisation de construction (EIE, CAUE, ADIL, ADEME...)
- Créer ou animer un guichet (type Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique PTRE) au sein du territoire en coopération avec les territoires limitrophes et les acteurs locaux qui regroupe l'ensemble des offres et outils permettant d'accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement et les entreprises dans la rénovation de leurs locaux. Adhérer à la plateforme départementale.

Formaliser une offre d'outils à destination des ménages et des acteurs économiques

- Développer et proposer une aide financière locale à destination des ménages (en particulier, aides à la rénovation pour les propriétaires occupants)
- Mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement des ménages et des acteurs économiques qui souhaitent réaliser des travaux (identification des ménages, communication et diffusion d'information, soutien au montage des dossiers...)
- Mettre en place des actions conjointes avec les acteurs de l'hébergement pour diminuer la facture énergétique des logements (ex : convention/charte d'engagement/accords, contrat local d'engagement – CLE- convention ANRU...) et les inciter à des constructions et rénovations performantes, à recourir aux solutions énergétiques les moins onéreuses (éco-conditionnement des garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux, soutien financier ou technique pour des travaux de performance énergétique...). Veiller à prendre en compte en amont des travaux la qualité de l'air intérieur.
- Utiliser les outils existants et en créer des nouveaux (PDALPD, baux à réhabilitation, outil préventif pour l'amélioration thermique des logements, outil curatif d'aide au paiement des dettes d'énergie, Fonds de Solidarité pour le logement, Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (FSATME), opération de distribution de "kits eau/énergie"...)
 - Soutenir financièrement (subvention, co-investissement ...) des structures locales opérationnelles de développement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables (SEM, SPL, SAS, SCOP, SCIC...)
 - Soutenir financièrement et techniquement (communication, formations...) les ménages souhaitant se lancer dans l'auto-rénovation

Animer la structuration d'une filière professionnelle de la rénovation énergétique sur le territoire

- Disposer d'une connaissance fine des acteurs du bâtiment et de l'immobilier privé et les sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie
- Via les centres de ressources BEEP (Bâti Environnement Espace Pro) et les acteurs de la rénovation énergétique qu'elle soutient (EIE, PRIS, PTRE...), la collectivité : investisseurs, promoteurs immobiliers, entreprise du bâtiment et artisans, constructeurs de maisons individuelles, bureau d'études, administrateurs de biens (dont les syndicats de copropriété sur son territoire), notaires, agents immobiliers, ...
- Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier sur la politique énergétique et climatique de la collectivité et sur les objectifs à atteindre dans le secteur du bâtiment pour les différentes cibles (propriétaires occupants ou bailleurs, logements individuels ou collectifs...)
 - Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique (vigilance quant au choix des implantations de bâtiments et d'équipements)
 - Informer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier des dispositifs mis en place au niveau régional et local ainsi que des formations disponibles, en s'appuyant sur les acteurs de la formation professionnelle de son territoire
 - Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques avec mise en place de dispositifs variés (ateliers, visites, rencontres, formation) afin de créer une culture commune sur le territoire ; la mise en réseau des professionnels du bâtiment et leur visibilité au travers du label RGE (mise en valeur des données du répertoire disponible sur renovation-info-service.gouv.fr) en s'appuyant sur les EIE ; mise en place d'action engageantes pour les acteurs du bâtiment : accords/de conventions/d'une charte d'engagement sur des objectifs de performances énergétiques et climatiques à atteindre par les acteurs signataires, accompagnement à la constitution de groupements d'artisans, mise en place de coaching sur chantiers.
 - Proposer des exonérations fiscales (taxe foncière) et bonification des droits à construire pour inciter les acteurs privés à la construction (promoteurs/investisseurs) et à la rénovation durable
 - Elaborer une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier formalisée articulée avec les actions des autres échelons de gouvernance (département, région, Etat), et dotée de moyens dédiés (par exemple via une plateforme territoriale de la rénovation, un centre de ressources BEEP qu'elle soutient, etc.)
 - * Editer ou diffuser un guide des producteurs locaux
 - * Valoriser les vergers communaux en développant une production fruitière via une transformation locale (ESAT) et une distribution locale (cantines, circuits courts...)

Indicateurs de suivi :

A définir en fonction des objectifs associés à la future PTRE. Nombre de ménages sensibilisés, Nombre de ménages accompagnés

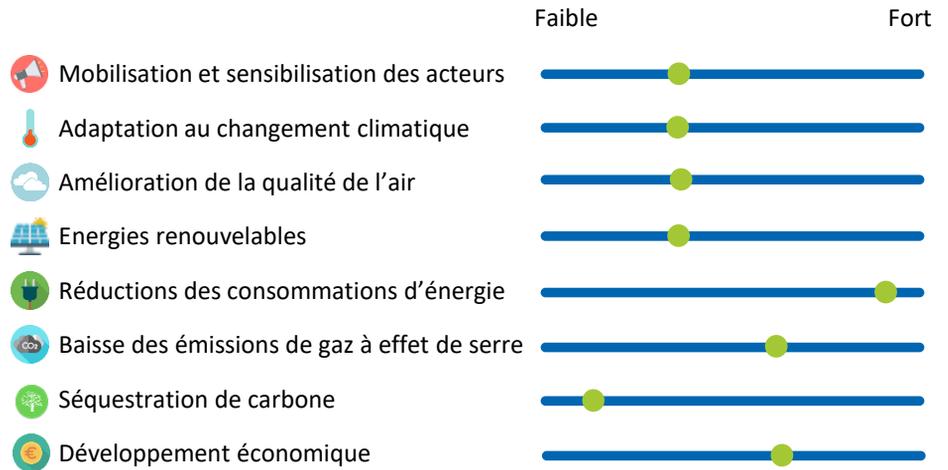
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (Département), CMA

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

En 2030 : 5000 logements individuels rénovés, 200 logements collectifs rénovés, 1000 logements ayant changé leur chaudière fioul ou gaz pour un chauffage bas carbone

Moyens :

0,5 ETP Animateur Habitat

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020 en lien avec l'OPAH.

Préconisations environnementales :

- S'assurer de l'absence de gîtes d'espèces dans les bâtiments et faire accompagner la rénovation de ceux susceptibles d'être concernés
- Anticiper la production de déchets et structurer la filière
- Considérer les nuisances sonores et la pollution durant la période de travaux

Action n°23 : Favoriser le changement des chaudières au fioul

Priorité :

B

Contexte et enjeux :

Les énergies fossiles, en premier lieu le fioul domestique, sont très présentes dans le secteur du bâtiment. Sur le territoire, le bâtiment consomme 33% d'énergie fossile. Billom Cté compte environ 1 800 logements chauffés au fioul et 2 600 logements chauffés au gaz.

Les usages de ces énergies fossiles sont en premier lieu le chauffage, mais on les retrouve également pour la cuisson et l'eau chaude sanitaire. Les énergies fossiles ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire, les émissions de polluants atmosphériques restent tout de même significatives et les chauffages des bâtiments en sont en partie responsable.

Mesures :

Inciter au non renouvellement des chaudières au fioul

- Cartographier les chaudières fioul sur le territoire (à vérifier si faisable légalement) pour entreprendre une démarche de porte à porte
- Inciter les artisans à ne plus proposer de chaudière fioul lors du remplacement de chaudière
- Communiquer sur les émissions de GES et coût d'une chaudière fioul.
- Proposer une aide au remplacement des chaudières fioul via une subvention à l'achat en complément d'un soutien méthodologique pour répondre aux subventions d'état
- Mettre en place un permis de louer / vendre interdisant la location / vente de logements chauffés au fioul pour inciter les propriétaires à renouveler les chaudières

Favoriser le bon choix et dimensionnement des chaudières

- Encourager à la réalisation de travaux de rénovation au moment du changement de chaudière afin de minimiser la taille de la nouvelle chaudière
- En cas de renouvellement de chaudière, inciter au choix de modes de chauffages décarbonnés (Solaire Thermique, Pompes à chaleur, Bois-énergie)
- En cas de choix du bois-énergie, communiquer sur les bon gestes permettant de limiter les impacts du chauffage au bois sur la qualité de l'air

Indicateurs de suivi :

Nombre de ménages sensibilisés, Nombre de ménages accompagnés

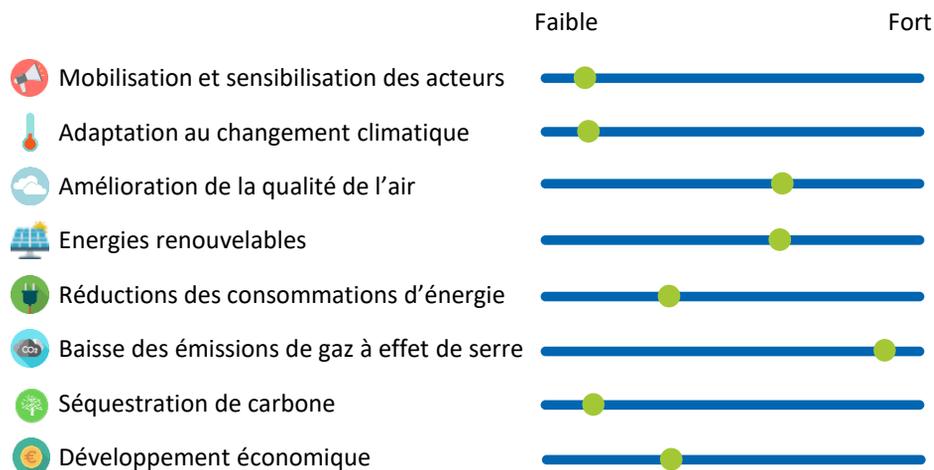
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

50% des chaudières fioul et gaz ont été remplacées dans le tertiaire.
25% des chaudières fioul et gaz ont été remplacées dans les logements

Moyens :

0,2 ETP Animateur Habitat

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023 ou avant en fonction du projet de PTRE départementale.

Préconisations environnementales :

- Anticiper la production et le traitement des déchets

Axe : Administration Exemplaire

Enjeux : Si le rôle principal de Billom Communauté est de coordonner et de faciliter les actions du PCAET sur l'ensemble du territoire, il doit débiter avec une action exemplaire à son échelle. C'est ainsi qu'elle permettra :

- de sensibiliser les acteurs du territoire, la population, et de les inciter à des conduites vertueuses,
- d'engager ses agents et élus dans une dynamique collective dans laquelle ils pourront prendre leur part et apporter leurs initiatives.

Ce rôle n'est pas que symbolique : de par son patrimoine et ses domaines de compétences, ces actions peuvent avoir un réel impact sur les aspect climat air énergie.

Actions	Priorité		
Action n°24 : Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public	A		
Action n°25 : Rendre exemplaires la restauration publique	A		
Action n°26 : Rendre exemplaires les déplacements des agents et élus de Billom communauté	A		
Action n°27 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation			C
Action n°28 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services	A		

Quelles priorités d'actions ?

Sur les 28 actions validées par le comité de suivi, le PCAET présente **3 catégories d'actions classées en fonction de la difficulté et de la temporalité de mise en œuvre** sur les 6 ans du plan :

A – 19 actions prioritaires que Billom Communauté pourrait mettre en œuvre dès que possible et sur lesquelles les moyens financiers et humains devraient être ciblés

B – 6 actions secondaires à mettre en œuvre dans un second temps du PCAET et selon les moyens

C – 3 actions mises de côté plus complexes à mettre en œuvre et qui pourraient se lancer selon des opportunités, des projets, des moyens nouveaux éventuels.

La priorisation de ces actions (A,B ou C) est bien vu sous l'angle de Billom Communauté et de la capacité de la collectivité à agir en tant que maître d'ouvrage ou levier efficace pour atteindre l'objectif fixé. Il ne s'agit en aucun cas de sous estimer l'importance de l'action ou de l'objectif visés.

Action n°24 : Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

L'éclairage nocturne représente un poste important de dépenses monétaires pour les collectivités. Il s'agit aussi d'un poste de consommation d'énergie et d'une source de nuisance pour la biodiversité, pour notre qualité du sommeil et pour l'observation du ciel (pollution lumineuse).

Le but de cette action est de favoriser l'optimisation de l'éclairage public en terme de sobriété (extinction partielle ou totale à certaines heures de la nuit, nombre de points lumineux, intensité lumineuse...) et d'efficacité énergétique (LED...).

Mesures :

- **Mettre en œuvre les recommandations du CEP sur le patrimoine communal et communautaire et rénover le patrimoine public (opération Cocon63)**
- **Généraliser l'installation de petit matériel qui favorise les économies d'énergie (robinets à réducteurs de débits, ferme-portes)**
- **Lancer un grand programme de toits solaires sur les bâtiments publics (Opération SolaireDôme)**
- **Lier la redistribution des ressources intercommunales aux efforts écologiques d'une commune et de ses habitants (sur la base d'un indice composite opposable)**
- **Mettre en place des formations sur la qualité de l'air intérieur**
- **Créer un service mutualisé de régulation (Regul+), d'entretien et de maintenance des dispositifs de chauffage**
- **Inciter à l'extinction de l'éclairage nocturne (extinction réglementaire des vitrines) et à la modernisation de l'éclairage public.**
- **Mettre en place une stratégie d'éclairage (trame noire) et limiter les enseignes publicitaires lumineuses.**

Indicateurs de suivi :

Nombre d'opération de rénovation effectuées sur le patrimoine public; % de points lumineux concernés par des actions d'extinction, % de points lumineux équipés en LED.

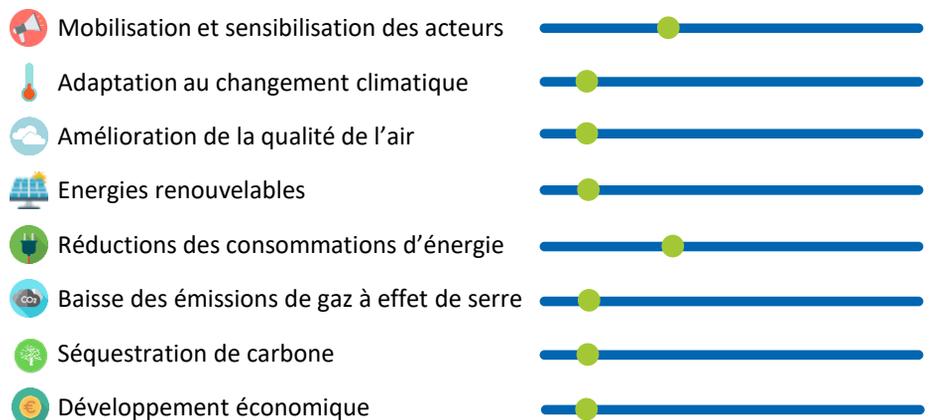
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

SIEG, Aduhme

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

71 GWh de production d'énergie renouvelable en 2030 ; 8000 m2 de tertiaire rénové au label BBC réno (public et privé) en 2030 ; 90% des communes pratiquant l'extinction de nuit en 2030

Moyens :

NC

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

- S'assurer de l'absence de gîtes d'espèces dans les bâtiments et accompagner la rénovation de ceux susceptibles d'être concernés
- Anticiper la production de déchets et structurer la filière
- Considérer les nuisances sonores et la pollution durant la période de travaux
- Porter une attention particulière sur la production de la pollution lumineuse par les nouvelles technologies d'éclairage

Action n°25 : Rendre exemplaires la restauration publique

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

L'alimentation a un impact substantiel sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, pollution atmosphérique, déchets, pertes et gaspillage alimentaire... L'instauration progressive d'une alimentation responsable dans la restauration publique permettrait d'avoir un impact positif sur l'ensemble des sujets précités ainsi que de sensibiliser la population, y compris les enfants, à ces enjeux.

Mesures :

- **Proposer 1 repas bio, 1 repas végétarien par semaine dans toutes les écoles, et restauration collective**
- **Favoriser l'usage de produits locaux dans la restauration collective**
- **Diminuer la quantité d'emballages dans les produits servis**
- **Associer les enfants à la réduction du gaspillage alimentaire**

Indicateurs de suivi :

% des points de restauration publics associés à la démarche PCAET

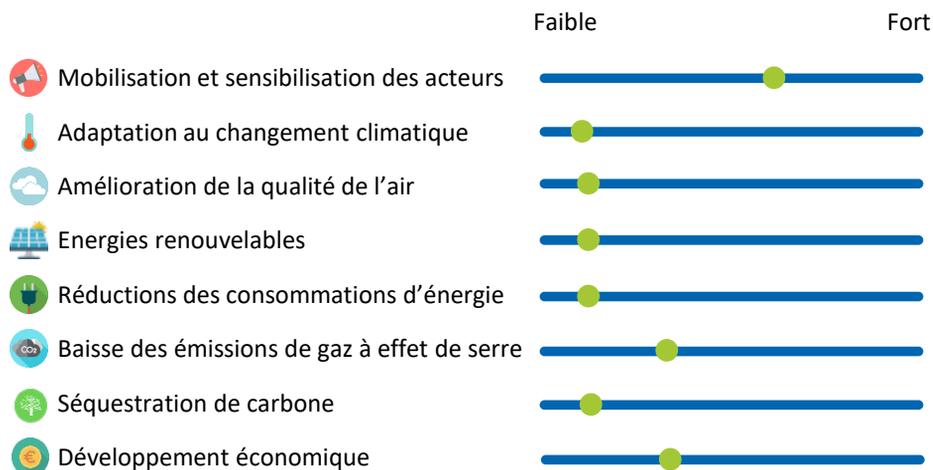
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

Département, Communes

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens :

A intégrer aux fiches de poste existantes

Calendrier :

Action à engager à partir de 2021.



Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°26 : Rendre exemplaires les déplacements des agents et élus de Billom communauté

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Pour s'assurer d'une pérennité de l'engagement, ainsi que d'une appropriation des enjeux par l'ensemble de la population, il est important que la collectivité (Communauté de Communes et Communes) montre l'exemple dans tous les domaines qui concernent le PCAET.

Cette action a pour but de faire de Billom Communauté et de ses communes membres des acteurs écologiquement exemplaires capable d'embarquer le reste de la population.

Mesures :

- **Mobilité quotidienne :**

Inciter à la mobilité douce pour les trajets inférieure à 5 km; Développer le télétravail; Développer la formation en interne pour limiter déplacements; Formation des agents et élus à l'éco conduite ;Associer à chaque organisation de réunion un tableau permettant d'organiser le co-voiturage (lieu de départ, lieu d'arrivée + numéro de téléphone du conducteur) ; se doter de systèmes de visio conférences Utiliser la plateforme de co-voiturage dans le cadre des déplacements vers des événements
Inscrire les événements organisés par Billom Communauté sur la plateforme de covoiturage

- **Mobilité domicile travail :**

Organisation interne du covoiturage à la fois pour les élus et pour les agents (réunion, RDV...), mise en place d'un système de planning partagé; Identifier les lieux d'habitation des agents sur le territoire; Travailler sur une homogénéisation des horaires pour favoriser le covoiturage; Favoriser le télétravail dans les pôles les plus proches des habitations des agents; sur le trajet domicile-travail : identifier la possibilité de « services » à rendre par les agents à la collectivité c'est-à-dire s'arrêter à tel ou tel endroit pour déposer documents ou autres (sur trajets récurrents).

- **Renouvellement du parc interne :**

Mettre en place un schéma directeur des véhicules (renouvellement, suivi des conso...), distributeur de clefs qui priorise les véhicules à faible émissions

Indicateurs de suivi :

Km parcourus par les agents en voiture

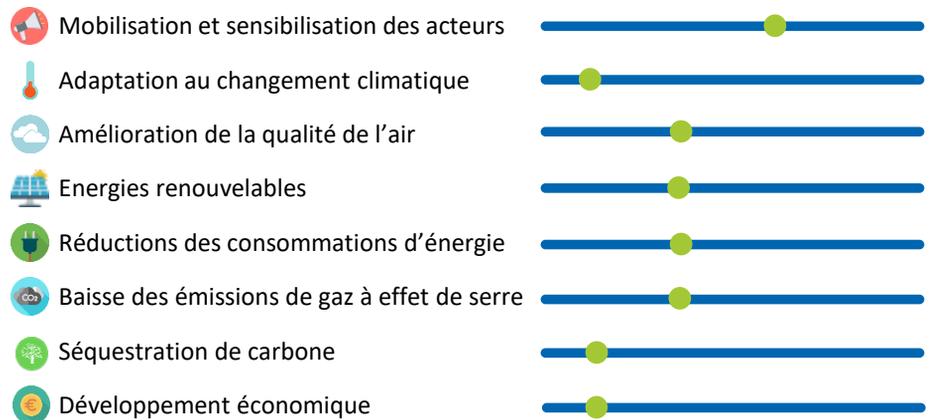
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

Tous les partenaires du territoire, Covoiturage Auvergne

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

D'ici à 2030 : Les besoins déplacement ont baissé de 15% grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 2% à 3%. La part des transports en commun est passée de 3% à 4%. Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,3 à 2. 50% des automobilistes pratiquent l'éco-conduite. 40% du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé.

Moyens :

0,1 ETP

Calendrier :

Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°27 : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation

Priorité :

C

Contexte et enjeux :

Adapter le patrimoine communal et intercommunal aux enjeux d'aujourd'hui permet de s'assurer de l'exemplarité des bâtiments tout en réduisant les coûts de fonctionnement. Vitrine du territoire, ces espaces se doivent d'être sobres énergétiquement. La mutualisation des équipements collectifs permet d'optimiser l'utilisation de ceux-ci, tout en aidant à créer du lien entre les communes et en réduisant le besoin de construire de nouveaux bâtiments. Cette action a également des effets bénéfiques pour l'utilisation d'énergie, que ça soit dans la réduction des déplacements, ou dans l'optimisation de l'utilisation des bâtiments.

Mesures :

- **Réaliser un état des lieux du patrimoine bâti de la collectivité (communes + EPCI) et réaliser un suivi régulier (a minima tous les 3 ans)**
 - liste de tous les bâtiments et équipements (avec surface, année de construction, installations techniques, type d'occupation, ...)
 - inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment, et des principaux travaux effectués depuis leur livraison
 - identification des gros consommateurs et les soumettre à un diagnostic énergétique, type DPE a minima (viser les bâtiments générant 50% des consommations)
 - relevé des surfaces chauffées et/ou climatisées
 - identifier tous les contrats de fourniture d'énergie
 - l'état des lieux technique et usage (occupation), des besoins et de leurs dynamiques
- **Mettre en oeuvre une stratégie de rationalisation de son patrimoine**
 - Réalisation de l'état des lieux technique et usage (occupation), des besoins et de leurs dynamiques (perspective d'évolution des usages)
 - Adoption et mise en oeuvre d'une stratégie de rationalisation (mutualisation des bâtiments, coopération entre communes...)
 - Prévoir des réduction de surface gérées par la collectivité (le produit des cessions est réaffecté pour tout ou partie dans le programme de rénovation)
- **Mettre en oeuvre une stratégie de rénovation de son patrimoine**
 - Définir des objectifs de moyen terme (2030) et tracer une trajectoire cible avec les rythmes et performances à atteindre pour la massification de la rénovation énergétique du patrimoine communal (objectifs quantifiés en nombre ou % de bâtiments à rénover, avec un échéancier)
 - Définir des mesures d'urgence/court terme (les bâtiments principaux sont traités en priorité) ; des mesures à long terme pour les équipements ayant un potentiel d'économie (type de mesures, coûts prévus, moment de la mise en oeuvre), une estimation des potentiels d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre, une estimation de la production d'énergies renouvelables générée
 - le programme est associé à une programmation pluriannuelle des investissements (PPI)
 - les rénovations visent a minima le niveau BBC-rénovation en Métropole (éventuellement en plusieurs étapes « BBC-compatibles »)
 - Prévoir des travaux permettant une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (confort d'été, risques naturels...) et limitant les antagonismes entre l'amélioration de la performance énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur

Indicateurs de suivi :

Elaboration d'un schéma directeur immobilier

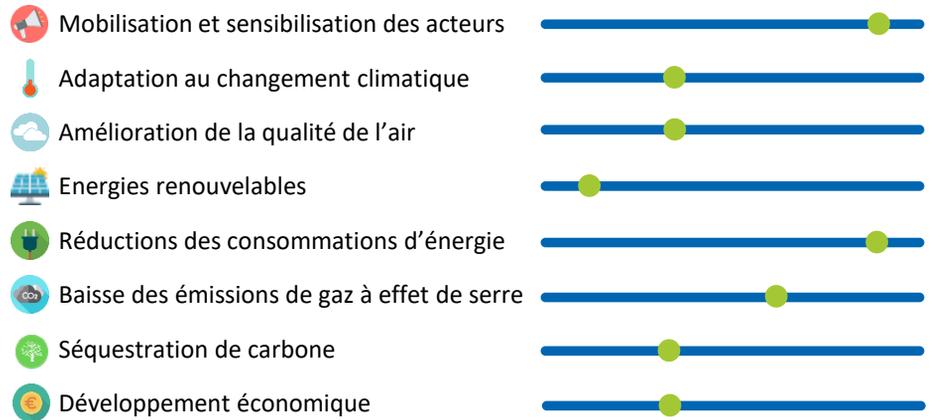
Pilotage :

Billom Communauté

Partenaires :

A définir, ADHUME

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques :

70% des surfaces tertiaires ont été rénovées

Moyens :

1 ETP (potentiellement finançable par les économies générées). A conventionner avec l'Aduhme ?

Calendrier :

Action à engager à partir de 2023.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.

Action n°28 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services

Priorité :

A

Contexte et enjeux :

Afin que la démarche PCAET soit comprise et intégrée par tous les services, il est nécessaire de former l'ensemble des élus et des agents de Billom Communauté mais également des communes membres sur l'intégration des enjeux Climat-Air-Energie dans leur mission.

Mesures :

*** Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens**

- les élus et les agents sont accompagnés dans la pratique des éco-gestes quotidiens (politique de numérisation des documents, impression recto-verso, extinction des lumières et des ordinateurs, etc.)

*** Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus**

- un plan de formation/sensibilisation est décliné pour chacun (techniciens, directeurs, élus, ...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans l'atteinte des objectifs du programme d'actions climat air énergie de la collectivité et du territoire.
- dans la liste des formations proposées, celles en lien avec le climat, l'air ou l'énergie sont variées et bien visibles
- la collectivité encourage réellement les activités de formation/sensibilisation (prend les frais à sa charge, attribue le temps nécessaire)
- les élus participent régulièrement à des visites de site, des conférences, etc.
- Le plan de formation (formations proposées) et le bilan quantitatif et qualitatif des formations (nombre de sessions, nombre d'inscrits, évaluation de la satisfaction des stagiaires, ...) est porté à connaissance de l'ensemble des services de la collectivité.
- l'efficacité des formations/sensibilisation est suivie et mesurée à travers des indicateurs spécifiques (évaluation des acquis de la formation, évaluation du passage à l'action suite à la formation, enquête de satisfaction, ...)

*** Proposer une offre de formation de type "Eco-drive" aux agents.**

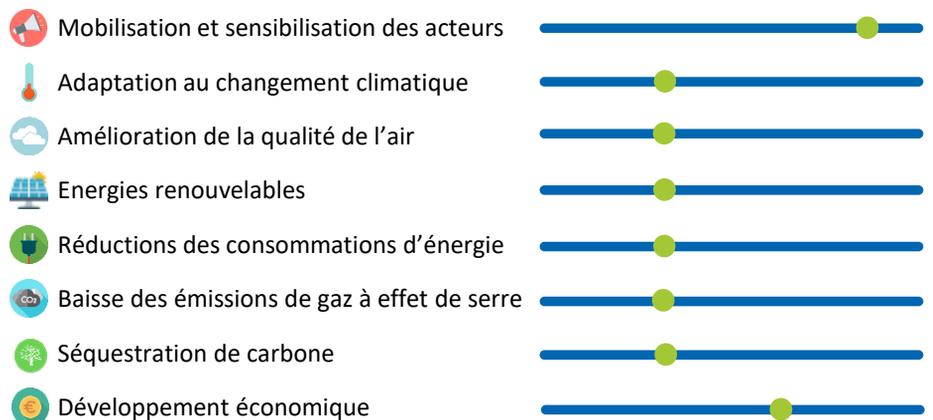
Ces formations sont proposées à tous les agents, et le suivi de ces formations se fait notamment pour les collaborateurs parcourant beaucoup de kilomètres, via des cours réguliers de remise à niveau (l'administration paie les frais de formation et les heures d'absence)

Indicateurs de suivi : % des élus formés, % des agents formés

Pilotage : Billom Communauté

Partenaires : A définir, Communes

Impacts attendus :



Objectifs stratégiques : Cette action n'est pas associée à un objectif stratégique précis mais concourt à la réalisation des objectifs globaux du PCAET.

Moyens : 10k€/an

Calendrier : Action à engager à partir de 2020.

Préconisations environnementales :

Cette action n'a pas d'incidence négative sur l'environnement.